La Médaille Militaire

N° 584 TRIMESTRIEL - OCTOBRE 2019 - LE NUMÉRO 1,50 € - www.snemm.fr

Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire
SNEMM

Rencontre avec la 1re division à Besançon

(Voir pages 6-10)

page 18
Personnalité médaillée militaire : Jean Gabin

page 29
Toitures végétalisées : des milieux cachés

page 34
Vauban : un génie militaire

HONNEUR AUX PORTE-DRAPEAUX

Serge CLOCHARD 213 – Royan

Monsieur Serge Clochard est né le 10 octobre 1942 à Neuvic-Le-Chateau (Charente-Maritime).

Il est appelé au service national le 2 mai 1962 au 25e régiment d'artillerie de Thionville pour rejoindre après la formation initiale l'Algérie et le 4/64 RA à Oued El Aneb. De retour en France en février 1963, il revient au 25e régiment d'artillerie lourde divisionnaire de Thionville. Il s'engage en 1969 au 68 RA de Trèves (FFA) où il sert jusqu'en octobre 1976 avant de partir en Arabie Saoudite au sein de la COFRAS pour l'expérimentation du canon de 155 AUF1. Il rejoint en 1978 le 11e RA à Offenbourg (FFA) jusqu'en 1983. Son affectation suivante sera la Base de Transit Interarmées de La Rochelle jusqu'en 1989, année où il est muté au Centre de Sélection de Rennes. Il termine sa carrière en tant qu'adjudant-chef à l'École de défense NBC à Caen de 1993 à avril 1997, date à laquelle il prend sa retraite. Monsieur Serge Clochard est titulaire de la Médaille militaire (31/12/1996), du titre de reconnaissance de la Nation et de la médaille commémorative agrafe Algérie.

Monsieur Serge Clochard assure la fonction de porte-drapeau depuis.

Gaston AUGUSTE 62 – Liévin

Gaston Auguste est né le 21 avril 1947 à Esquerchin (59). Incorporé le 1er juillet 1966 au 52e CLRM à Hagueneau (57), il obtient le grade de brigadier-chef. Libéré de ses obligations nationales le 1er novembre 1967, il entre en gendarmerie le 4 juin 1968. Après avoir effectué son stage au centre d'instruction de Fontainebleau, il est successivement affecté à l'escadron de gendarmerie mobile 1/5 de Arras (62) en 1968, à la brigade territoriale d'Isbergues (62) en 1973, à la brigade territoriale de Carvin (62) en 1976 et enfin à la brigade de recherches de Lens (62) en 1984 où il obtient le diplôme de maître-chien. Il occupera cet emploi jusqu'à sa retraite en 2002. Gaston Auguste est porte-drapeau de la section depuis 2005.

Médaille Militaire (1993),
Médaille d'or de la Défense Nationale (1990),
Diplôme d'honneur de porte-drapeau (2015).

Fabrice BARENDES 131 – Angers

Fabrice Barendes est né le 11 janvier 1971 à Paris 14e (75). Engagé volontaire en juin 1989 au titre des troupes de marine, il sera affecté au 8e RPIMa, à Castres. Il rejoindra par 2 fois le 10e BCS, à Djibouti, en 1991 et 1996. En février 1992, il rejoindra le 21e RIMa à Fréjus et sera promu caporal-chef en 1993. Il y séjournera également en 1997 à la section transmission et 2001. En 1999, il rejoindra la Polynésie française, au sein du RIMaP-P. Il intègre le corps des sous-officiers en novembre 2004. Il sera affecté au 6e RG à Angers pour poursuivre ses services. Il sera promu sergent-chef en juin 2009. En 2010, il intégrera la fouille opérationnelle spécialisée (FOS) du régiment en vue de sa projection en Afghanistan. Sa carrière s'achèvera le 1er février 2016. Fabrice Berendes porte le drapeau de la section depuis octobre 2018.

Médaille Militaire (2013),
croix de la Valeur Militaire EB,
croix du Combattant,
médaille Outre-mer (Tchad, RCI, Liban, Sahel)
médaille Défense nationale échelon Or
médaille Reconnaissance de la Nation (OPEX)
médaille Commémorative française (Ex-Yougoslavie, Afghanistan)

Gabriel TOURTOIS 1622 – Marquion et environs

Agé de 67 ans, il effectue son service militaire dans l'armée de Terre. Il ne fait pas une carrière militaire et devient responsable d'un bureau d'étude. Néanmoins, il se sent attiré par le devoir de mémoire et depuis 1997 il est garde d'honneur de l'ossuaire de Notre-Dame-de-Lorette.

Depuis le 1er janvier 2015, il porte le drapeau des Médaillés militaires pour notre section. Il est un exemple de disponibilité, de courage et ne rate aucune manifestation patriotique. Il attire l'amitié des Médaillés militaires et les sociétaires sont fiers de l'avoir comme porte-drapeau.

L'Office national des anciens combattants vient de lui décerner le diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique « Honneur aux porte-drapeaux » nécessite d'être alimentée régulièrement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous World + photo au format jpeg à adresser à revue@snemm.fr).

Sommaire

N° 584 – 116e année – 3ème trimestre 2019 - Le numéro 1,50 € – www.snemm.fr

BLEUET DE FRANCE
P 12

4 — Les dernières infos
5 — Le mot de la présidente
6 — La 1re division
11 — Drame au 19e régiment du génie de Besançon
12 — Bleuet de France
14 — Un médaillé d'exception : le major Abdelkader Kenane
16 — Le musée du Sous-officier : exposition la Médaille militaire
18 — Personnalité médaillée militaire : Jean Gabin
20 — Notes de lecture
21 — Vie des UD et des sections
26 — Calendrier 2020
27 — Votre avis nous intéresse
28 — Paroles et musique
29 — Toitures végétalisées : des milieux cachés au-dessus de nos têtes
33 — Hommage des Médaillés militaires à monsieur le président Jacques Chirac
34 — Vauban, un génie militaire
37 — Décès
40 — Carnet – Médaillés à l'honneur – Promotion
41 — Le droit de cité... connaissez-vous l'origine ?
42 — Maillage du territoire par les administrateurs
44 — Informations importantes du service des effectifs
45 — Boutique
46 — Bulletin d'adhésion – Contacts

La médaille militaire

Affiliée à la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants • GR n° 113 • Tirage : 19 500 exemplaires • Directrice de la publication : Maryvonne Sayos • **Concepteur-Rédacteur : André Géry** • Membres du comité de rédaction : Jacques André, Michel André, Jean Denis Grobsheiser, Eric Lefort, Alain Bonte • 36, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris • Téléphone 06 87 02 23 25 • **www.snemm.fr** • Abonnement annuel : 6,00 € • N° Commission paritaire 1022 A 07121 • Réalisation : Point 11 - 75012 Paris • Impression : Imprimerie Roto France - 77185 Lognes • Dépôt légal : juillet 2019.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi (fermés le samedi) de 9h à 12h et de 13h à 17h (fermés de 12h à 13h)

Encart jeté sous film : France Abonnements

LE PORT DES DRAPEAUX AVEC LA TENUE DE GENDARME

Question écrite n° 10370 d'un sénateur

Mr Alain Houpert attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des Armées sur l'interdiction faite à un gendarme en activité, titulaire de la croix du combattant, de porter en tenue de gendarme le drapeau d'une association d'anciens combattant lors de cérémonies officielles. Alors que les volontaires sont peu nombreux au sein des jeunes générations, il lui demande pourquoi seul les gendarmes de la réserve sont autorisés à porter la tenue et si elle envisage de supprimer cette différence entre gendarme d'active et gendarme réserviste. Il la remercie pour sa réponse.

Réponse de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

Publiée dans le JO du Sénat du 25 juillet 2019 - page 4010

Selon les textes applicables en la matière, il est d'usage qu'un militaire en activité (dans ce cadre précis un gendarme) ne puisse porter le drapeau d'une association d'anciens combattants lors de cérémonies officielles. En effet, il se doit de porter un uniforme réglementaire avec les accessoires réglementaires. Dans la mesure où le drapeau d'une association d'anciens combattants n'est pas représentatif de l'unité à laquelle appartient le militaire, celui-ci ne peut le porter en uniforme lors de cérémonies officielles. Au-delà de son unité, le militaire d'active représente l'institution militaire. Ainsi les drapeaux, y compris ceux des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, ne peuvent être considérés comme le symbole de la patrie au même titre que les drapeaux et étendards remis aux unités des armées soit au nom de la France par le président de la République, soit au nom du président de la République par une autorité militaire qu'il a déléguée. Le fait qu'un gendarme ait la croix des anciens combattants est sans impact sur cette réglementation. Aux termes de l'arrêté du 14 décembre 2007 relatif au port de l'uniforme militaire pour les réservistes, le port de l'uniforme est autorisé aux militaires de la réserve opérationnelle qui ont souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle (Art. 1) ; Cette autorisation vaut en cas de convocation de l'autorité militaire et de manifestation publique et officielles, militaire ou civile sur autorisation préalable de l'autorité compétente sur les lieux de la manifestation (Art. 2-1a et b). Il ressort de ces articles que le réserviste ne peut porter son uniforme au cours d'une cérémonie qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable des autorités compétentes. Cette règle s'applique à l'ensemble des réservistes militaires quel que soit leur corps de rattachement. Si un réserviste souhaite, en sus, porter le drapeau d'une association, il lui appartient, en parallèle de la demande d'autorisation pour le port de l'uniforme, de faire une demande pour obtenir l'autorisation de porter le drapeau de l'association. En effet, participer à une cérémonie officielle ne fait pas partie des missions visées dans son engagement à servir dans la réserve. Ainsi cette différence de traitement, dans le cas précis entre les deux catégories de gendarmes (active et réserviste), répond à une différence de situation et de statut ; elle permet donc aux autorités militaires compétentes de pouvoir, accorder au cas par cas, des autorisations individuelles et ponctuelles afin de permettre à un militaire d'être temporairement le représentant de l'association considérée.

POUR MIEUX VOUS INFORMER,
la SNEMM a ouvert un compte Facebook :

Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire

Allez voir...

Maryvonne SAYOS
Présidente générale

Chers lecteurs,

Au terme d'un été qui, je l'espère, aura été propice à chacun d'entre vous, j'ai l'espoir que nous allons poursuivre tous ensemble notre tâche, car la force d'une association et de ses membres ce sont les valeurs et le sens qu'elle donne à son action.

Dans notre dernier numéro, j'évoquais la gageure concernant la parution de notre revue **« pari gagné »**. Le prochain numéro de décembre, le quatrième de l'année (déjà en gestation), bouclera la fin de l'année comme il se doit.

Dans cette présente revue vous lirez un court extrait du procès-verbal de notre 1er Conseil d'Administration des 25 et 26 septembre :

–> Le nouveau maillage du territoire, de l'étranger et des DOM-TOM des administrateurs qui seront désormais vos référents (voir en pages 42-43).

L'intégralité de notre réunion est à consulter sur notre site où figure les diverses décisions dans les actions que nous devons et voulons mener.

Point crucial : la non élection d'un Commissaire aux Comptes lors de notre dernière Assemblée Générale des 3 et 4 juin 2019 m'a conduit à lancer cet été un appel d'offre. Le dépouillement des offres et le classement de celles-ci selon les critères définis dans le cahier des charges a été établi le 2 octobre dernier par la commission désignée et approuvée par le Conseil d'Administration. Le rapport de choix remis à l'issue sera soumis par mes soins au vote de notre prochain CA lors de la séance du 6 novembre prochain et ensuite à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

À l'ère du numérique nous allons innover les votes des délégués de droit et élus se feront par voie électronique à l'exclusion de toute modalité. Pour accéder à l'espace de vote, le site à contacter vous sera communiqué ; un identifiant et un mot de passe personnels vous serons attribués et envoyés par SMS sur votre portable. Le vote se déroulera du vendredi 22 novembre 8h00 au dimanche 24 novembre 20h00 (heure de métropole). Résultat du vote le lundi 25 novembre au siège en présence d'un huissier. Le rappel de cette procédure vous sera adressé par mail.

Dès à présent merci de retenir ces dates nous avons besoin d'une mobilisation faite de vous tous, la coopération est nécessaire pour atteindre le quorum et élire notre Commissaire aux Comptes.

Le 6 novembre prochain (11h30) à notre monument situé « cour Vauban » dans l'enceinte de l'hôtel des Invalides, aura lieu la cérémonie du souvenir, organisée chaque année comme un sacro-saint ralliement auquel les médaillés militaires rendent hommage, à ce million d'hommes morts pour la France au cours du premier conflit mondial. Les présences du grand chancelier de la Légion d'honneur, du gouverneur militaire de Paris, du gouverneur des Invalides et d'autres autorités nous honorent et rehaussent cette journée solennelle à nos côtés.

Mes récents déplacements en province m'ont permis de rencontrer de nombreux responsables et membres de notre société et d'apprécier ces échanges directs en toute simplicité pour évoquer leurs problèmes et parfois leurs doutes. Je les remercie de leur ferveur et de leur engagement.

Nous devons véhiculer toujours et partout où ne le pouvons notre devise **« Valeur et Discipline »**.

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration a été mis dans sa totalité sur le site de notre société. Il est trop volumineux (plus de 20 pages) et il est donc impensable de l'insérer dans la revue.
Les abonnés qui souhaitent pouvoir disposer de la version papier peuvent en faire la demande au secrétariat général (01 45 22 68 11)

La 1re division

Au cœur de l'opérationnel – formation – entrainement – exercices – alertes – théâtre national – projection – opérations extérieures.
La 1re division, dont l'état-major est stationné à Besançon, a été créée le 1er juillet 2016 dans le cadre du modèle armée de terre « au contact », par restructuration de l'état-major de force n°1. Elle constitue l'une des deux divisions SCORPION autour desquelles s'articule la capacité de combat de l'armée de Terre.

Général de division Frédéric Blachon
Commandant la 1re division

La 1re division de l'armée de terre sort d'une année entière de projection sur tous les théâtres d'opération où la France est engagée : Liban, Levant, Sahel, sans oublier toutes les missions au profit des forces de présence en Afrique et de souveraineté dans les départements, régions et communautés d'outre-mer.
Partout, le soldat français fait honneur à son pays et est réputé, à juste titre, pour son sens de l'engagement et son professionnalisme. La communauté nationale peut être fière de lui. Il n'y a pas de grand état dans le monde, sans une armée respectée.

À la tête de l'opération Barkhane de juillet 2018 à juillet 2019, j'ai eu l'honneur de commander directement six groupements tactiques constitués à partir d'une vingtaine de régiments de la 1re division. Dans des conditions extrêmes, rendues éprouvantes tantôt par la saison humide et ses pluies torrentielles, tantôt par la saison sèche et ses tempêtes de sable, nos soldats affrontent au Sahel un adversaire particulièrement coriace, notamment dans les zones frontalières du Mali, du Niger et du Burkina-Faso. Les mots « culte de la mission », « volonté », « détermination », « patience », prennent alors tout leur sens. Comme le sait toute la communauté des Médaillés militaires, il n'y a pas d'armée sans abnégation. Au moment où la Haute Alsace et la ville de Mulhouse s'apprêtent à commémorer, en novembre, le 75e anniversaire de leur libération par la 1re division blindée du général Touzet du Vigier, je ne doute pas un instant que les héros des unités de chasseurs d'Afrique, de zouaves, de cuirassiers, d'artilleurs et de sapeurs d'Afrique, seraient fiers de leurs héritiers, engagés aujourd'hui tant en opérations que sur le sol national, pour conserver à notre pays son rang dans le monde et contribuer à la sécurité de leurs concitoyens.

Général de division Frédéric Blachon
commandant la 1re division

À gauche : le char Leclerc... la force de frappe.
À droite : le SOUVIM (Système d'Ouverture d'Itinéraire Miné), très actif il y a quelques années en Afghanistan et dernièrement lors de l'opération Barkhane.

Du char Leclerc aux blindés plus légers qui équipent les régiments blindés de la 1re division, en passant par les VBCI et les VBL des régiments d'infanterie, ces matériels sont au service de nos militaires très motivés.

MISSION

Grande unité interarmes, la 1re division a pour mission de préparer et d'engager les brigades interarmes et les régiments placés sous son commandement organique, afin de répondre aux contrats opérationnels des forces terrestres (alerte ENU, MISSINT, MCD, et OPEX). Elle est prête, le cas échéant, à s'engager avec son état-major, ses unités subordonnées et d'autres unités reçues en renforcement dans une opération de haute intensité ou de gestion de crise, dans un cadre national ou interallié.

Pour réaliser ses missions, elle s'appuie sur un état-major permanent armé par 250 militaires d'active, environ 60 compléments opérationnels de réserve, 15 personnels civils de la défense et une compagnie de transmissions divisionnaire (CTD) comptant 85 militaires. Trois officiers alliés donnent à l'état-major un caractère multinational : deux officiers britanniques, dont le général adjoint opérations de la division, et un officier canadien.

La division et ses unités entretiennent également des relations de coopération avec de nombreuses unités alliées.

ORGANISATION

Outre son état-major et le 1er CTD implantés à Besançon, la 1re division regroupe :

– 3 brigades interarmes disposant chacune de 7 régiments ou formations :
- La 7e brigade blindée (7e BB), état-major situé à Besançon (25) ;
- La 9e brigade d'infanterie de marine (9e BIMa), état-major situé à Poitiers (86) ;
- La 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM), état-major situé à Varces (38).

– Les éléments français de la brigade franco-allemande (BFA) :
- partie de l'état-major situé à Müllheim (Allemagne) ;
- partie du bataillon de commandement et de soutien ;
- régiments.

CHIFFRES CLÉS

- **5** états-majors et leurs unités élémentaires ;
- **26** régiments ou bataillons ;
- École militaire de haute montagne ;
- **4** centres de formation initiale des militaires du rang (rattachés à l'EM de la BIA) ;
- Groupement d'aguerrissement en montagne (rattaché à l'EM 27) ;
- **26 500** militaires d'active ;
- **5 200** militaires de réserve ;
- **350** personnels civils de la défense.

Une technologie très avancée pour optimiser les interventions très délicates des équipes NEDEX.

Les matériels équipant les régiments de la 1re division sont parfaitement adaptés aux missions confiées. Des moyens modernes équipent les régiments de la 1re division pour faire face à leurs missions multiples.

– 3 régiments éléments organiques des forces terrestres :

- le 1er régiment d'artillerie (1er RA), situé à Bourogne (90) ;
- le 19e régiment du génie (19e RG), situé à Besançon (25) ;
- le 132e régiment d'infanterie cynotechnique (132e RIC) situé à Suippes (51).

À partir de 2020, les équipements majeurs des unités de la 1re division seront progressivement remplacés par les systèmes d'armes du programme SCORPION. La division recevra ses premiers GRIFFON début 2020 et participera à leur expérimentation opérationnelle. Elle sera ainsi en mesure de projeter un sous-groupement interarmées SCORPION en opération extérieure fin 2021.

HISTORIQUE DE LA 1RE DIVISION

La 1re division est l'héritière du patrimoine de la tradition de la 1re division blindée (1re DB) mais également « par filiation indirecte » de celui de la 1re division française libre (1re DFL) et de la 1re division légère mécanique (DLM).
La 1re DLM, créée le 1er juillet 1935, prend part aux combats de 1940 et participe à la bataille des Flandres avant d'être encerclée dans la poche de Dunkerque. Ses combattants ayant gagné l'Angleterre sont rengagés sur le sol français dès juin 1940 pour freiner l'offensive allemande jusqu'à la signature de l'armistice. Elle est finalement dissoute en juillet 1940.
La 1re DFL, crée le 1er février 1943 débute cependant son histoire dès l'été 1940 sous la dénomination de corps expéditionnaire français libre, formé de français ayant refusé l'armistice. Changeant à plusieurs reprises de nom, elle s'illustre à Bir Hakeim et à El Alamein, et lors de sa campagne d'Italie (Garigliano, Rome), avant de débarquer en Provence en août 1944, au sein de l'armée B. Poursuivant sa progression, elle participe à la libération de Strasbourg et de Colmar et termine les combats dans les Alpes avec la prise du massif de l'Authion qui ouvre la route des crêtes italiennes. Elle est finalement dissoute en août 1945.
La 1re DB est créée le 28 janvier 1943 par le général Touzet du Vigier à Mascara (Algérie), constituée d'hommes ayant rejoint l'Afrique du Nord pour continuer le combat. Insérée dans les rangs de la 1re armée du général de Lattre de Tassigny, la 1re DB débarque en Provence, franchit le Rhône, fut la première à pénétrer en Alsace et à atteindre le Rhin (novembre 1944), puis le Danube (avril 1945). De retour en France après la cessation des hostilités, la 1re DB est dissoute puis recréée quelques année plus tard. De 1989 à 1999, date de sa dissolution, la division prend part à de nombreuses opérations extérieures.
Ses combats victorieux, le courage et le sacrifice de ses soldats valent à la 1re DB trois citations à l'ordre de l'armée et justifie sa devise :

NOMINE ET VIRTUTE PRIMA
« La première par le nom et la valeur »

Blasonnement

Croix de Saint-Louis bordée de blanc, posée sur une silhouette de char Sherman bleu foncé, le tout inscrit dans un losange d'émail bleu azur et bordé d'or.

Symbolique

La croix de Saint-Louis rappelle que les origines de la 1re DB sont dans les faits d'armes accomplis en Tunisie. Elle fut adoptée à l'été 1943, jour de la Saint-Louis et peinte sur tous les véhicules de la 1re DB afin de les identifier plus rapidement.

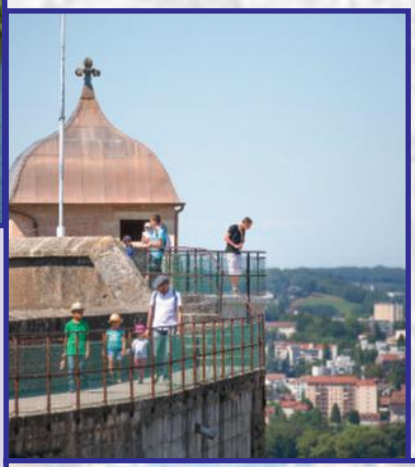

BESANÇON GRANDE VILLE DE GARNISON.

Avec ses 2 régiments,19e RG, 6e RMAT, ses deux état-major 1re division et 7e brigade blindée, le 13e RG à Valdahon (35 km), la région bisontine est certainement l'une des plus grandes garnisons de France.

Besançon (Vesontio) était l'une des plus anciennes cités gauloises, la ville la plus importante des Séquanes. Soumise par César en 58 avant J.-C., elle est, sous l'empire romain, la métropole de la Séquanaise. Ville épiscopale depuis le Ve siècle, troublée plus tard par la dynastie de comtes qui a réussi à s'imposer, Besançon doit se placer sous la souveraineté impériale au XIe siècle.

Elle y demeure jusqu'en 1595,date à laquelle elle devient espagnole. Aux XVIe et XVIIe siècle Besançon connait une grande prospérité ; elle est conquise par Condé en 1674 et revient définitivement à la France à la paix de Nimègue (1678). Louis XIV supprime ses libertés, mais la fait fortifier par Vauban et fait d'elle le siège du parlement (1676) et de l'université (1691) et une véritable métropole régionale, très aristocratique. Besançon accueille en 1790 une colonie d'horlogers acquis aux causes révolutionnaires, expulsés de la Chaux-de-Fonds (Suisse), et qui contribueront de manière décisive à l'industrie locale.

Besançon est en effet aujourd'hui fortement industrialisée, grâce à la microtechnique, la micromécanique, l'horlogerie (premier centre français) et la mécanique de précision, précédant les textiles chimiques, la confection, la maroquinerie, l'alimentation, l'imprimerie.

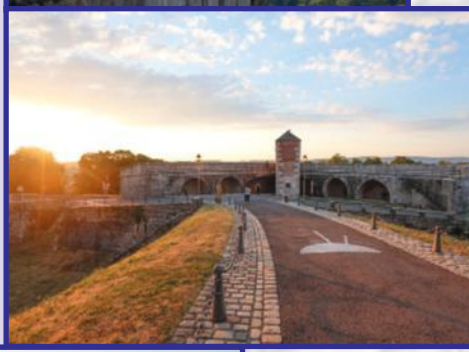

© Jean-Charles Sexe

1re DIVISION
XX
EM1DIV
Besançon
1er CTD Besançon
1er RA Bourogne
19e RG Besançon
132e RIC Suippes
EOFOT
27e BIM
ETAT-MAJOR + CCTM VARCES
7e BCA Varces
13e BCA St Alban
27e BCA Annecy
4e RCh Gap
93e RAM Varces
2e REG St Christol
EMHM Chamonix
GAM Chamonix
CFIM Gap
9e BIMA
ETAT-MAJOR + CCTMA POITIERS
2e RIMa Auvours
3e RIMa Vannes
126e RI Brive-la-Gaillarde
RICM Poitiers
1er RIMa Angoulême
11e RAMa St Aubin-du-Cormier
6e RG Angers
CFIM Angoulême
CFIM Coëtquidan
7e BB
ETAT-MAJOR + CCT BESANÇON
35e RI Belfort
152e RI Colmar
1er RTir Épinal
1er RCh Thierville-sur-Meuse
5e RD Mailly
68e RAA La Valbonne
3e RG Charleville-Mézières
CFIM Valdahon
BFA
ETAT-MAJOR MÜLLHEIM
1er RI Sarrebourg
3e RH Metz
BCS Mülheim
Panzerpionier-kompanie 550 Stetten
Jägerbataillon 291 Illkirch-Graffenstaden
Jägerbataillon 292 Donaueschingen
Artilleriebataillon 295 Immendingen

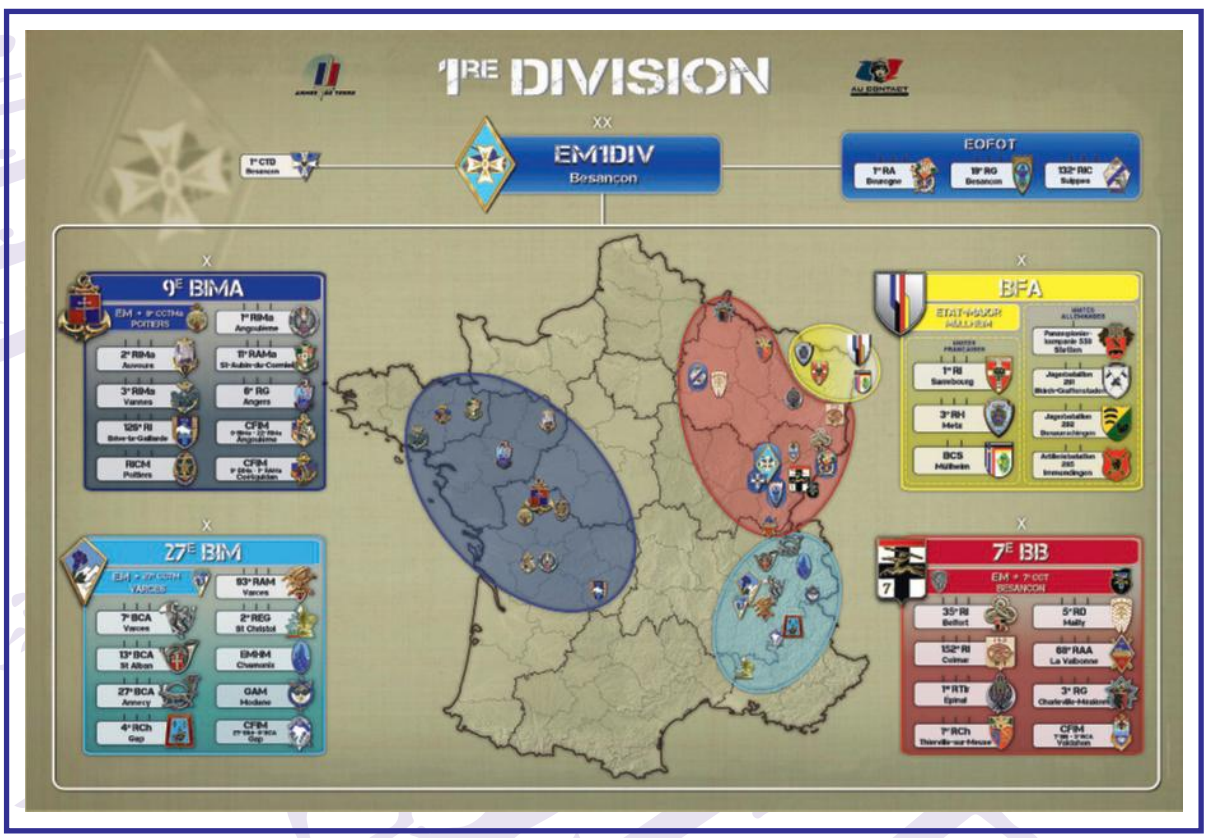
1RE DIVISION
XX
EM1DIV
Besançon
1er CTD Besançon
EOFOT
1er RA Bourogne
19e RG Besançon
132e RIC Suippes
9E BIMA
EM + 9e CCTMa POITIERS
1er RIMa Angoulême
2e RIMa Auvours
11e RAMa St-Aubin-du-Cormier
3e RIMa Vannes
6e RG Angers
126e RI Brive-la-Gaillarde
CFIM Angoulême
RICM Poitiers
CFIM Coëtquidan
BFA
ETAT-MAJOR MÜLLHEIM
1er RI Sarrebourg
3e RH Metz
BCS Mülheim
27E BIM
EM + 27e CCTM VARCES
93e RAM Varces
7e BCA Varces
2e REG St Christol
13e BCA St Alban
EMHM Chamonix
27e BCA Annecy
GAM Modane
4e RCh Gap
CFIM Gap
7E BB
EM + 7e CCT BESANÇON
35e RI Belfort
5e RD Mailly
152e RI Colmar
68e RAA La Valbonne
1er RTir Épinal
3e RG Charleville-Mézières
1er RCh Thierville-sur-Meuse
CFIM Valdahon

Drame au 19e régiment du génie de Besançon

Trois militaires meurent au cours d'une opération anti orpaillage en Guyane.

Le 17 juillet, au cours d'une opération que mène la France depuis plusieurs années contre les orpailleurs clandestins sur le territoire de la Guyane, alors qu'ils s'apprêtaient à disposer des charges explosives pour détruire les installations souterraines, trois de nos camarades ont été victimes d'émanations toxiques au fond d'une galerie. L'accident a eu lieu à Saint-Jean d'Abounami, dans le sud-ouest du département, à 150 km au sud de Saint-Laurent-du-Maroni, secteur très isolé, sans accès vers le littoral et sans réseau téléphonique. Ce vaste parc amazonien abrite un nombre croissant de sites aurifères illégaux.

L'opération Harpie qui lutte contre l'orpaillage dans ce département d'outre-mer mobilise chaque jour plus de 500 soldats, gendarmes, douaniers policiers et gardes forestiers. Sur ce territoire grand comme 18 fois la Corse sévissent environ 10 000 orpailleurs clandestins souvent venus du Brésil.

La ministre a remis à titre posthume la Légion d'honneur, la Médaille militaire aux trois hommes, qui ont également été décorés de la médaille d'or de la Défense nationale et promus au grade supérieur.

C'est sous un soleil de plomb que la ministre des Armées, Florence Parly, a prononcé un éloge funèbre de 25 minutes. Elle y a souligné les grandes qualités professionnelles et humaines de nos jeunes soldats, tout en pointant les dangers de l'opération Harpie.

Devant les trois cercueils, recouverts du drapeau tricolore, c'est dans une ambiance chargée d'émotions où s'entrechoquent l'immense tristesse, la solidarité et la fierté que la Marseillaise a retenti. Au-delà des musiques militaires et des discours solennels, le recueillement dans un silence pesant a dépassé tous les mots qui avaient été prononcés.

Mme Parly a tenu à rendre un hommage appuyé aux cinq autres militaires blessés dans cette opération, qui n'ont pas hésité à risquer leur vie pour porter secours à leurs frères d'armes, mettant ainsi en avant non seulement leur courage, mais aussi la cohésion, le sens du devoir et de la mission qui règnent dans nos armées.

La communauté nationale des Médaillés militaires s'incline respectueusement et fraternellement devant eux et présente leurs condoléances attristées à leurs familles. ★

A.G.

« Vous avez donné votre vie pour servir la France, elle ne l'oubliera pas »

De gauche à droite : le caporal chef Mickaël Vandeville, le sergent chef Edgar Roellinger, et le caporal chef de 1re classe Cédric Guyot.

Bleuet de France

Le Bleuet de France est le symbole de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, victimes de guerre, les veuves et les orphelins. La vente des bleuets les 11 novembre et 8 mai servent à financer des œuvres sociales leur venant en aide.

LES ORIGINES : LE CHOIX DU SYMBOLE

Dans le langage des fleurs, le bleuet symbolisait la délicatesse et la timidité et serait « le messager de tous les sentiments purs, naïfs ou délicats ».
Les bleuets, ainsi que les coquelicots, continuaient à pousser dans la terre retournée par des milliers d'obus, qui labouraient quotidiennement les champs de bataille pendant la guerre mondiale. Ces fleurs étaient le seul témoignage de la vie qui continuait, et la seule note colorée dans la boue des tranchées.
Dans le jargon militaire, les « Bleuets » étaient les soldats de la classe 14, nés en 1887, fraichement arrivés sur le champ de bataille du chemin des dames. Les jeunes recrues furent surnommées ainsi par les poilus plus anciens, car elles portaient le nouvel uniforme bleu horizon, là ou les vétérans arboraient encore, au début de la guerre, le désastreux pantalon rouge garance. Cette appellation peut par ailleurs faire penser au terme familier de « bleu », désignant une personne inexpérimentée. Cette appellation perdura toute la guerre parce que l'uniforme neuf aux couleurs encore fraiches, qui équipait le nouvel arrivant contrastait avec les tenues défraichies et sales des vétérans.

La popularité des « Bleuets » était telle que leur image fut utilisée par la propagande au travers des cartes postales, affiches, chansons et poèmes :

Les voici les p'tits « bleuets »
Les bleuets couleurs des cieux
ils vont jolis, gais et coquets
Car ils n'ont pas froid aux yeux.

En avant partez joyeux
Partez amis au revoir !
Salut à vous les p'tits « bleus »
Petits « bleuets », vous notre espoir

Alphonse Bourgoin

L'origine de l'insigne remonte à 1916. Mesdames Suzanne Lenhardt et Charlotte Malleterre, toutes deux émues par les souffrances qu'endurent les blessés de guerre dont elles ont la charge, et devant la nécessité de leur redonner une place active au sein de la société, décident d'organiser des ateliers où elles confectionnent des bleuets dont les pétales sont en tissus et

Carte postale de propagande.

les étamines en papier journal. Ces insignes sont vendus au public à diverses occasions et le produit de ces ventes permet de donner à ces hommes un petit pécule. Il devient un symbole de la réinsertion par le travail.

OFFICIALISATION DE L'INSIGNE

Le 15 septembre 1920, Louis Fontenaille, président des mutilés de France, présente, dans un rapport à la Fédération interalliée des Anciens Combattants à Bruxelles, un projet destiné à rendre pérenne le Bleuet de France comme fleur symbolique des « morts pour la France ».

En 1928, le président Gaston Doumergue accorde son haut patronage au Bleuet de France, les ventes s'étendent alors progressivement à l'ensemble du pays : *« La nation veut témoigner de sa reconnaissance et venir en aide à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse en défendant la France. »*
Dès 1935, l'État officialise la vente du Bleuet de France chaque 11 novembre partout en France. Après la Seconde Guerre mondiale, en 1957, un second jour de collecte est créé le 8 mai, date anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie.
Depuis cette époque, chaque année au moment des commémorations patriotiques du 8 mai et du 11 novembre, le Bleuet de France est vendu sur la voie publique, par des bénévoles de l'œuvre nationale du Bleuet de France.
Pour la première fois depuis 1922, le 11 novembre ne marque plus solennellement la seule célébration de la fin de la Première Guerre mondiale, mais devient une journée d'hommage à tous les Morts pour la France.

En 2018 la monnaie de Paris a émis une pièce commémorative de 2 euros, représentant le Bleuet de France à 15 millions d'exemplaires. ★

Daniel Mercier,
Résidence de la Médaille Militaire d'Hyères

De nombreuses photos ont été fournies gracieusement par l'adjudant chef (r) Marc Cellier 144e section de Besançon.

Le major Abdelkader Kenane

C'est à l'âge de 17 ans que le jeune Abdelkader Kenane, issu d'une famille modeste vivant à El-Bordj dans de la région de Mascara, rejoint le 20e bataillon de chasseurs portés en garnison à Palikao en Oranie. Il y servira comme chef de groupe à la 4e compagnie.

Dès lors, son engagement pour la France sera sans faille tout au long de la guerre d'Algérie durant laquelle il rejoindra le 19e bataillon de chasseurs portés à Sidi-Bou-Hanifia en 1959.
Il vivra des moments difficiles au travers des multiples actions de feu aux côtés de ses camarades Harkis. Il sera grièvement blessé à Bou-Hanifia le 24 décembre 1961. Il lui sera décerné la croix de la Valeur militaire avec palme ainsi que la Médaille militaire.
Son engagement et son professionnalisme tout au long de cette guerre lui vaudront d'être cité à 6 reprises pour ses actions de guerre.
Les accords d'Évian de mars 1962 seront un tournant dans sa vie ainsi que de celle de ces nombreux camarades Harkis qui devront quitter leur pays natal et ainsi échapper aux représailles qui toucheront un grand nombre de ceux qui auront servi la France.
Cette même année, il rejoindra le 24e groupe de chasseurs à Tübingen en Allemagne.

Il n'est pas une course au monde qu'Abdelkader n'ait pas couru, parfois dans la douleur et la souffrance mais toujours présent à l'arrivée.

Il y gravira tous les échelons de sous-officier et sera promu adjudant-chef en 1971. En 1975, il sera muté au 150e régiment d'infanterie à Verdun.

En 1981, il rejoindra le 2e groupe de chasseurs à Neustadt en Allemagne pour y servir comme chef de section à la 3e compagnie de combat.
De retour en France en 1988, il sera de nouveau affecté au 150e régiment d'infanterie et finira sa belle carrière militaire dans le corps des majors au 151e régiment d'infanterie en 1994 après avoir défilé comme porte-drapeau à la tête de son régiment sur les Champs-Élysées.

Il sera promu officier de la Légion d'honneur en 1992 ainsi que commandeur dans l'ordre national du Mérite en 2005.
Sous-officier exemplaire, le major Kenane aura su concilier sa carrière de militaire avec sa passion pour la course à pied et la course d'orientation. Celle-ci l'emmènera sur tous les continents pour relever tous les défis sportifs. Paris-Dakar en 1985, Marathons des Sables en 1987, la Muraille de Chine, la traversée de l'Amérique du Sud, Paris-Moscou, les marathons de New-York, de Chicago, de Boston… Il n'est pas une course au monde qu'Abdelkader n'ait pas couru, parfois dans la douleur et la souffrance mais toujours présent à l'arrivée.

Durant ces 38 années de service, le major Abdelkader Kenane remportera également 15 titres de champion de France militaire de course à pied et 15 titres de champion de France militaire de course d'orientation.
Il aura été un bel exemple pour les hommes qu'il avait sous ses ordres.
Malgré une carrière militaire et sportive bien remplie, le major Kenane n'en a pas pour autant délaissé son investissement dans le milieu associatif combattant. Membre de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille

Militaire depuis 1962, membre de la Société des Membres de la Légion d'Honneur depuis 1981, membre de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, de l'association des anciens combattants, de l'association André Maginot, membre de la commission solidarité de l'ONAC, du Souvenir français depuis 2010, vice-président de l'amicale du 7e régiment de tirailleurs algériens et enfin, président de l'association des Harkis, supplétifs et rapatriés en Meuse depuis 2009. C'est sous son impulsion que le 3 juin 2019, une stèle en hommage aux Harkis et supplétifs a été érigée sur l'esplanade du Faubourg-Pavé à Verdun, là même où reposent les soldats de la Grande Guerre.

Marié à Christine depuis 1965, ils auront 4 enfants. Andrea qui aura servi 15 ans dans l'ALAT comme pilote d'hélicoptère de combat. André, également major et titulaire de la Médaille militaire, aura servi entre autre au 19e groupe de chasseurs et au 13e régiment de dragons parachutistes. Nadia, colonel médecin du service de santé des armées, chevalier dans l'ordre national du Mérite et Noura, qui elle a décidé de s'installer en Allemagne. ★

Le musée du Sous-officier vous présente l'exposition : la Médaille militaire

Le 5 février 2002, le président de la République, monsieur Jacques Chirac, décore le drapeau de l'École nationale des sous-officiers d'active de la Médaille militaire, récompensant ainsi les services rendus par la « Maison Mère » des sous-officiers de l'armée de Terre.

Créée en 1852 par le prince-président Louis-Napoléon pour récompenser les soldats et sous-officiers. Elle peut être exceptionnellement décernée aux officiers généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi. C'est deux mois après sa création, le 22 mars 1852, que Louis-Napoléon Bonaparte récompense le mérite et la bravoure de quarante-huit des meilleurs soldats et sous-officiers qui se sont distingués au cours des campagnes d'Algérie.

La Médaille militaire est encore de nos jours un fort symbole pour tout le corps des sous-officiers. Le musée du Sous-officier vous propose à travers une exposition d'objets, d'uniformes et de documents inédits issus de ses collections, de découvrir l'histoire de la Médaille militaire. Vous pourrez ainsi admirer les différents modèles de la médaille depuis sa création sous l'Empire, dont l'aigle impérial est son symbole, en passant par la IIIe République qui voit disparaître l'aigle au profit d'un trophée d'arme. Vous pourrez également découvrir ou redécouvrir le valeureux corps des sous-officiers, à travers une collection de plus de 200 reliquaires, retraçant le parcours exceptionnel de sous-officiers ayant donné leur nom à des promotions d'élèves. Tous sont titulaires de la Médaille militaire, souvent obtenue très jeune et au péril de leur vie.

Les élèves sous-officiers de recrutement direct ont un premier regard sur cette prestigieuse décoration lors de la veillée au drapeau qui se déroule au musée dans la salle des reliquaires, la nuit qui précède la cérémonie de présentation au drapeau.

Le musée du Sous-officier vous invite à visiter l'exposition qui aura lieu du 11 novembre 2019 au 30 septembre 2020.

Vous pourrez également accéder aux autres salles du musée et ainsi découvrir l'histoire du sous-officier de l'armée de Terre, celle de la garnison de Saint-Maixent-l'École et bien sûr l'histoire de l'École nationale des sous-officiers d'active à travers ces promotions depuis 1963. ★

Aspirant Inès
Musée du Sous-officier

Reliquaire de la 202e promotion de l'École nationale des sous-officiers d'active qui se voit attribuer le nom de : « 150e anniversaire de la Médaille militaire ».

NE MANQUEZ PAS L'EXPOSITION
« HISTOIRE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE »

au musée du Sous-officier
du 11 novembre 2019 au 1er avril 2020
du lundi au vendredi midi, de 10h à midi
et de 14h à 17h30,
sur rendez-vous le week-end.

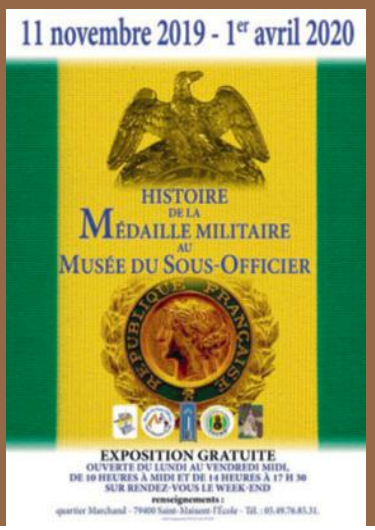

MUSÉE DU SOUS-OFFICIER
Quartier marchand – 79400 Saint-Maixent-l'École
Tél. : 05 49 76 85 31

L'accès au musée est **GRATUIT**, il est ouvert du mercredi au dimanche inclus, de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ ?

LA MUTUELLE PMI EST FAITE POUR VOUS !

1 MOIS OFFERT
AVEC LE CODE SNMM2019
pour toute souscription avant le 31/12/19

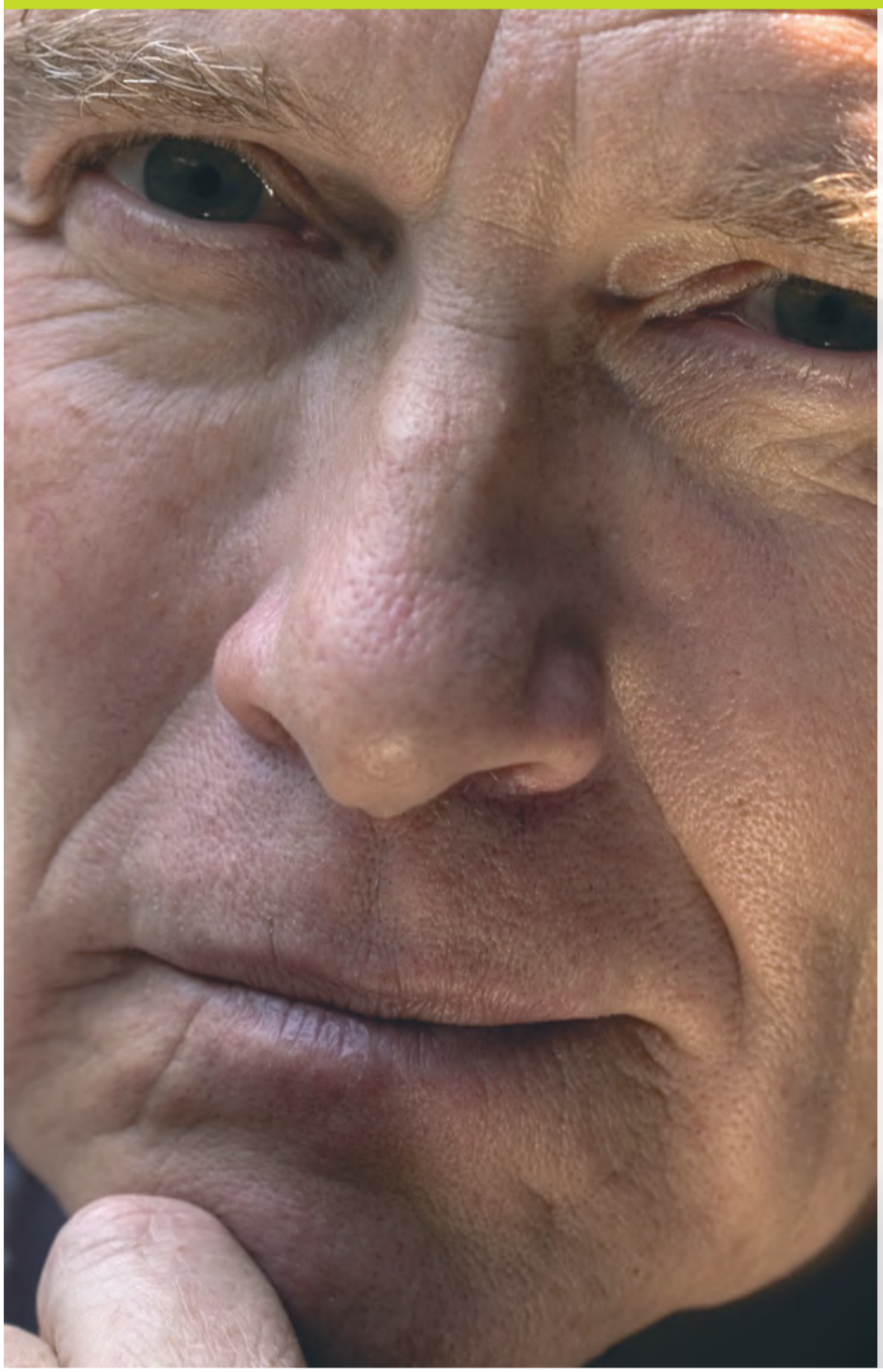

- Des **remboursements très élevés** de toutes vos dépenses de santé non couvertes par les soins médicaux gratuits,
- Une cotisation **3 à 4 fois moins chère** que votre complémentaire santé actuelle,
- **Une intervention sur tous les postes où la Sécurité Sociale est absente :** dépassement d'honoraires, dentaire, optique, prothèse auditive, médecines alternatives…
- **Réservé aux bénéficiaires d'un pension militaire d'invalidité au titre de l'article L212-1.**

La CNM Prévoyance Santé, spécialiste de la protection sociale des anciens combattants vous protège également avec :

- *Des couvertures complémentaires santé et surcomplémentaires conçues pour les séniors*
- *Un placement défiscalisé et successoral exceptionnel : la Retraite Mutualiste du Combattant*
- *Des solutions de préparation et préfinancement des obsèques adaptées à tous les budgets*

Fitelia - Document non contractuel - Septembre 2019

CNM prévoyance santé

UNE QUESTION À POSER ? UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE À DEMANDER ?

Par courrier : CNM Prévoyance Santé 93A, rue Oberkampf 75553 PARIS Cedex 11
Tél. : 01 53 36 36 10 • **Fax :** 01 44 62 86 74
Mail : agence@cnmsante.fr • **Site :** www.cnmsante.fr

Jean Gabin

Jean, Gabin, Alexis Moncorgé est né le 17 mai 1904 à Paris (9e arr.).
Il deviendra un monstre sacré du cinéma français sous le pseudonyme de Jean Gabin.

Tout le monde connaît *Gueule d'amour*, *La Bête humaine*, *Pépé le Moko*, *Le Quai des brumes*, *La Grande Illusion*, *Le Pacha* ou *La Traversée de Paris*, mais qui connaît le second maître Jean Moncorgé, chef de char au sein de la 2e division blindée (DB) du maréchal Philippe Leclerc de Hautecloque ?

Il y a donc la star Jean Gabin et le second maitre Jean Moncorgé, l'un comme l'autre avait un amour profond de la France. Comme il avait fait son service militaire dans la marine, il a été mobilisé en 1939 et démobilisé en 1940 en tant que fusilier marin. Refusant de tourner pour les Allemands qui lui faisaient pourtant un pont d'or, rappelle un témoignage de Simone Signoret. Ce n'est pas son genre, il choisit de s'expatrier aux États-Unis en février 1941 et signe un contrat de cinq films avec la 20th Century Fox, tout en affirmant « *Je reviendrai, parce que moi la France, je ne peux pas m'en passer* ». Effectivement, lassé à l'idée d'être obligé de finir sa vie aux USA, il prend contact avec la France libre et par patriotisme il s'engage en avril 1943 dans les forces navales françaises libres du général de Gaulle.

Engagé comme second maître, le cabinet du général de Gaulle lui demande de retarder son départ pour tourner un film de propagande *L'Imposteur* de Julien Duvivier. En janvier 1944, il prend la mer en direction d'Alger, et reçoit son baptême du feu au large de la côte africaine puis devient instructeur des fusiliers marins. Le 8 avril 1944, un régiment blindé de fusiliers marins est créé et intégré à la 2e DB. Ainsi, le second maître Moncorgé devient le chef de char du *Souffleur II*, et participe activement à la liquidation de la poche de Royan, à la campagne de Moselle, et il ira jusqu'à Berchtesgaden sous les ordres de Leclerc. « *Il était là comme nous avec la peur et la claustrophobie* », dit un de ses potes. Rien d'une star, un soldat loyal, courageux, patriote, solide en amitié. La bravoure des héros anonymes.

Il ne faut pas confondre ces deux hommes, même si c'est une seule et même personne faite de la même belle étoffe. Il déclarera après-guerre pour justifier son choix de servir la France plutôt que d'attendre au chaud, comme d'autres, que l'orage passe « *Je ne pouvais pas rester les mains dans les poches, continuer à faire des grimaces devant une caméra et attendre que les autres se fassent descendre pour que je retrouve mon patelin* ».

Jean Gabin sur le char Souffleur II
(dont il reçoit le commandement en janvier 1945) du 2e peloton, du 2e escadron commandé par l'Enseigne de vaisseau Gelinet – Insigne du RBFM.

Tous droits réservés © 2002 http://www.Marechal-Leclerc.fr.st photos (DR)

Tous droits réservés © photos (DR)

Jean Alexis Moncorgé, ci-contre avec un autre équipage posant devant le char TD-10 Souffleur, *s'engagea en 1943 comme volontaire dans les forces navales françaises libres. Il fut affecté à Norfolk et en Afrique du Nord dans la 2e division blindée de Leclerc. Il débarqua en France et rejoint le RBFM à Phalsbourg en janvier 1945. Il finit la guerre comme chef de chars au RBFM.*

La discrétion était une de ses grandes qualités, et il est resté discret sur les vingt-sept mois passés sous l'uniforme. Il n'a plus voulu interpréter de rôle militaire à l'écran : « *La guerre c'est pas du cinéma* » disait-il. Seul Michel Audiard lui fera ressortir sa vieille casquette de fusilier marin pour un rôle de vieux loup de mer dans *Le drapeau noir flotte sur la marmite*, en 1971.

Jean Moncorgé sera décoré de la croix de guerre et recevra la Médaille militaire. Il sera démobilisé à l'âge de 41 ans.

Jean Gabin, quant à lui officier de l'ordre national du Mérite et officier de la Légion d'honneur, décèdera le 15 novembre 1976 à Neuilly-sur-Seine. ★

A.G.

COPIE DE SA CITATION :

- Réserviste de la classe 1924, s'est engagé aux États-Unis en avril 1943 pour prendre part à la libération de la France.
- Embarqué à bord de l'escorteur de pétroliers l'Elorn, comme capitaine d'armes, a contribué a repoussé les violentes attaques d'avions ennemis au large du cap Tenès.
- Volontaire au RBFM, a pris sur sa demande des fonctions de chef de char *Souffleur II*, devenant le plus vieux chef de char du régiment.
- A participé à toute la fin de la campagne de la division Leclerc, de Royan à Berchtesgaden, faisant preuve des plus belles qualités d'allant, de courage et de valeur militaire.

QU'EST-CE QU'UN CHEF ?

Par le général d'armée Pierre De Villiers

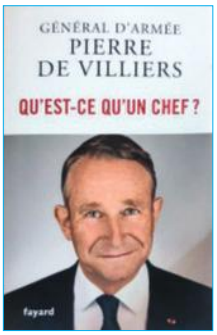

Le général Pierre De Villiers signe un essai ambitieux sur l'ordre, remettant l'Homme au centre du système. Comme le ferait un officier, il indique au lecteur le cap qu'il faut tenir dans un monde complexe et sa méthode pour y agir utilement. Mêlant une réflexion puissante sur les problèmes profonds que traverse notre époque et des solutions efficaces le général De Villiers met ici son expérience unique au service de tous.

Après quarante trois années d'une carrière militaire qui l'a conduit à devenir chef d'état major des armées, le général Pierre de Villiers est président d'une société de conseils en stratégie.

Prix indicatif 20,90 euros – Éd. Fayard – 253 pages, ISBN-13 : 978-2213711669

AU-DELÀ DES PLAGES
La guerre des alliés contre la France

Par Stephen A. Bourque

En France, la fin de l'occupation nazie est associée à deux événements : le débarquements sur les plages de Normandie puis l'entrée de la 2e division blindée de Leclerc dans Paris. S'il n'est pas dans l'esprit de l'auteur d'en nier l'importance, il montre néanmoins qu'il est nécessaire d'ouvrir la focale et d'analyser toutes les facettes de la guerre menée par les unités anglo-américaines dans le ciel de France .

Utilisant les bombardiers comme artillerie à longue portée, le général Eisenhower organisa la destruction des ports, de complexes industriels, d'installations militaires et même de villes entières. Cette offensive entraina la mort de dizaines de milliers d'hommes, femmes et enfants, et causa des dommages irréparables aux cités et aux œuvres d'art d'une nation certes occupée, mais amie.

En examinant la doctrine et les plans de commandement allié tout en racontant les opérations principales, Stephen Bourque offre un récit complet et particulièrement percutant de la guerre des alliés contre la France entre 1940 et 1945.

Prix indicatif 25 euros – Éd. Passés Composés, 413 pages, ISBN-13 : 978-2379330544

L'ESPÉRANCE – Notre rêve pour la France

Par le major Alain Bonte

Au cours d'une émission de télévision, un ancien sous-officier de l'armée française pose une question au président de la République en exercice, présent sur le plateau. La question se transforme, par la verve et la conviction du soldat, en une critique sévère de la politique menée en France. Cette action déclenche une prise de conscience du peuple, actionne les réseaux sociaux, ce qui mène à des grèves puis à la chute du gouvernement.

Le soldat devient chef d'un gouvernement provisoire puis président de la République. Avec le soutien de tout son peuple, la France retrouve sa grandeur, les Français leur unité, le pays la confiance en l'efficacité et l'intégrité de ses dirigeants.

L'énergique Président bouscule les habitudes et annihile les privilèges. Il combat les injustices, licencie les incapables, terrasses les traitres, châtie les corrompus. La lutte sans concession contre le terrorisme sur notre sol et à l'étranger nous offre un autre aspect de « L'Espérance, notre rêve pour la France ». Au prix de beaucoup *« de sang, de sueur et de larmes »*, les forces de l'ordre et en particulier des unités spéciales mieux équipées, mieux renseignées, mieux commandées par des chefs triés sur le volet terrassent l'ennemi partout là où il se terre. La France, dès lors, en sécurité, apaisée, retrouve sa cohésion et pose les bases d'un renouveau.

Sous-officier d'Infanterie du grade de major, l'auteur est titulaire de la Médaille militaire, officier de l'O.N.M. et de la croix du combattant. Sexagénaire, il a quarante-cinq ans de services. Formé dès le début de sa carrière au combat par un jeune lieutenant qui dirigera l'armée de Terre lorsqu'il deviendra général d'armée, il la terminera comme administratif. Passionné par son métier, en connaissant tous les arcanes. Il a vécu la conscription, l'armée de métier et les douloureuses réductions d'effectifs. Il a une admiration pour le sens de l'État du général de Gaulle et une fascination pour le maréchal Philippe Leclerc, pour sa manière de mener ses hommes aux combats de Koufra à l'Indochine.

Conscient que l'armée qu'il a vécue n'est plus celle que vit ses trois enfants, soldats et sous-officiers eux aussi. Pourtant il reste confiant dans l'avenir de la France éternelle dans laquelle il place toute son « espérance ».

Prix indicatif 21 euros – Éd. du Net, 292 pages, ISBN-13 : 978-2312057996

LA GUERRE DU PACIFIQUE A COMMENCÉ EN INDOCHINE

Par Franck Michelin

Le 23 septembre 1940, l'armée japonaise viole la frontière indochinoise malgré la conclusion d'un accord à Hanoi quelques heures plus tôt. Pour l'Indochine française, c'est le début de près de 5 années d'occupation, qui aboutissent, le 9 mars 1945 à l'élimination de la présence française. Ainsi, l'action des forces nippones a pour conséquence de précipiter l'indépendance du Vietnam, du Cambodge et du Laos, et déclenche la guerre d'Indochine. Pour le Japon, nouvel allié de l'Allemagne, c'est la première étape de l'expansion vers le sud qui mène, quinze mois plus tard, à l'éclatement de la guerre du Pacifique.

Prix indicatif 22 euros – Éd. Passés Composés, 317 pages, ISBN-13 : 978-2379330605

02 AISNE
1081 – Saint-Michel en Thiérache

Autour d'une bonne table

Afin d'affronter dans de bonnes conditions l'automne et l'hiver, la section des Médaillés militaires de St Michel en Thiérache a organisé son traditionnel banquet annuel. Cette année encore, de nombreux participants avaient répondu présents pour passer une agréable journée. À noter la présence de messieurs Bricout député, Verdaveine maire de St Michel, Anuset et madame président de l'UD des M. M et Fiecha président des portes drapeaux secteurs Hirson, La Capelle, Le Nouvion. Après les discours d'usage, l'apéritif fut servi suivi d'un excellent repas, animé par des musiciens qui ont su mettre l'ambiance et nous faire danser. Pour l'ensemble des convives la journée est passée beaucoup trop vite. Merci à tous et à l'année prochaine.

1081 – Saint-Michel en Thiérache

La section va au spectacle

Le 31 août 2019 les membres de la section accompagnés de leurs familles et amis se sont rendus à Ailly-sur-Noye pour assister à un spectacle dit "le Souffle de la Terre". Après un excellent repas pris au restaurant du parc, nous avons été enchantés et surpris par la qualité de ce spectacle de nuit en plein air représentant la vie en Picardie de 400 000 ans av. J.C. jusqu'à nos jours. C'est heureux, comblés et la tête pleine d'images que nous avons repris le chemin du retour en se disant que la réussite de cette sortie doit nous inciter à renouveler cette expérience.

2B HAUTE-CORSE
156 – Corte

L'adjudant-chef Pierre Cristelli nous a quitté

Les Médaillés militaires et les anciens combattants sont en deuil. Notre compagnon et ami l'adjudant-chef Pierre Cristelli nous a quitté le 12 août 2019. Il a combattu vaillamment 2 ans en Indochine puis 6 ans en Afrique du Nord. Il a servi ensuite 4 ans parmi les Forces françaises en Allemagne et a terminé sa carrière à l'E.R.M. de Corte. Au nom des Médaillés militaires, de tous les anciens combattants et amis qui ont tenu par leur présence à rendre un dernier hommage à notre ami Pierre Cristelli, je présente nos très sincères condoléances à la famille. Toutes nos pensées se portent maintenant vers son épouse Marie-Thérèse, ses enfants, sa famille et ses proches auxquels nous disons toute notre compassion. Il fait partie de ces hommes, hors du commun qui ont honoré la France par son dévouement et son entière implication. Il inspirait le respect de tous ceux qui l'ont connu, il restera une référence et un exemple de patriotisme.
Il était titulaire de nombreuses décorations : la Médaille militaire, la croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs avec étoile de bronze, la croix du combattant volontaire, la croix du combattant, le titre de Reconnaissance de la Nation, la Médaille coloniale d'Extrême-Orient, la Médaille commémorative Indochine, la Médaille commémorative Afrique du Nord.

03 ALLIER
Union Départementale

Les Médaillés militaires de l'Allier se souviennent

Le 4 septembre 2019 à Saint-Didier-la-Forêt, les membres de la SNEMM du département de l'Allier ont accompagné leur président Dominique Deshayes pour participer à l'inauguration de la stèle commémorant le combat du 30 août 1944 et honorant les gardes tués lors de l'accrochage avec les troupes allemandes et décorés à titre posthume de la médaille militaire. C'est à l'initiative de Thierry Michaud, secrétaire de l'UD 03 que la stèle a été mise en place en collaboration avec la municipalité de Saint-Didier-la-Forêt, du Souvenir français local, et avec le soutien de la SNEMM. Pour l'occasion, 30 porte-drapeaux, un piquet d'honneur de l'école de gendarmerie de Montluçon, et de nombreuses autorités locales étaient présents pour la présentation des plaques. Un rappel biographique et historique a été présenté lors d'une conférence pour citer les gardes Bonnafé, Jocaille, Typhiou, Dezier et de l'adjudant FFI Descriaud.

22 CÔTES-D'ARMOR
486 – Fréhel-Plevenon

Un hommage à un disparu , mais pas à un oublié

Jeudi 15 août , à l'occasion du 75e anniversaire de la libération du cap Fréhel, la 486e section de la Médaille militaire s'est unie avec la section des anciens combattants de Fréhel Plevenon. C'est au son de la cornemuse que les drapeaux des deux sections sont entrées dans le cimetière pour se rendre sur la tombe de John-Builifinch Thomas retrouvé sur la plage des Grèves d'en Bas, le 25 juillet 1945. Le président de la 486e section, Michel Poilvé, a relaté les circonstances de cette mort étrange. Le 5 juin 1945 un Lancaster effectue un exercice de navigation au dessue de la France. J. B Thomas se trouve dans la tourelle de l'appareil, le reste de l'équipage se compose de 2 lieutenants et 4 sergents. Le quadrimoteur survolait les environs de St-Malo lorsque le pilote rencontre quelques soucis. Il pert de l'altitude et passe de 11 000 pieds à 700, avant que le pilote reprenne le contrôle. Ce n'est qu'en rentrant à la base que l'équipage va se rendre compte que le sergent chef n'est plus dans la tourelle. Ses camarades ont trouvé son parachute auxiliaire emmêlé aux commandes de tir de la tourelle. Il n'y a pas de doute possible : il est tombé en mer ! Une histoire singulière de cet aviateur australien, mort alors qu'il n'y avait plus de combat. Deux gerbes ont été déposées sur sa tombe l'une par la municipalité, l'autre par l'UNC et les Médaillés militaires. Un moment d'émotion très intense lorsqu'il a été joué à la cornemuse "Amazing Grace".

23 CREUSE
Union Départementale

Cérémonie du 75e anniversaire du massacre du 27 juillet 1944

Au mois de juillet 1944, la tristement célèbre "brigade Jesser", qui a sévi en Savoie, dans le Vercors et au Mont Mouchet gagne chaque jour du terrain sur le sud de la Creuse en laissant derrière elle mort et désolation. Sa spécialité est d'exterminer les concentrations de maquisards. Ses services de renseignements sont pour cela épaulés par les gens des milices locales qui connaissent bien le secteur et par le passage d'avions de reconnaissance qui permettent d'élaborer des plans d'encerclements le plus précis possible. La brigade Jesser a compté jusqu'à 2 500 hommes. Elle bénéficie d'une force de feu très importante appuyée par les pièces légères et mobiles du 28e groupe d'artillerie. Les unités de combat sont renforcées par les légions de la Waffen SS qui ne font aucun quartier, les combattants ne portant pas l'uniforme sont considérés comme des terroristes. Les quelques 120 hommes qui sont retranchés dans les villages de l'Est de la commune de Chard semblent être en pleine confiance. Au matin du 27 juillet ça fait plus que cafouiller dans le PC du bataillon aux Monts alors que tous les renseignements qui arrivent témoignent de forces allemandes convergeant vers le secteur de Roussines. Pris au piège, les hommes de l'armée secrète paieront un large tribut aux hésitations de leur chef qui a fait charger la majorité des armes de défense lorsque l'attaque allemande se produit à 14h30. Les obus pleuvent et les autos-mitrailleuses ennemies déferlent sur les chemins. Tout a été soigneusement programmé. C'est la débandade, les FFI dont certains viennent juste d'être incorporés ne sont pas prêts au combat, seuls ceux qui sont à proximité des armes opposent une résistance. Les autres se replient en direction du massif de la Goursole. Ce massif boisé bénéficie miraculeusement d'une faille d'encerclement qui sauvera plus d'une centaine d'hommes. Vingt-trois FFI seront tués au combat ou lâchement exécutés. Trois seront déportés et ne reviendront pas, un agriculteur du village du Mont tombera mortellement blessé dans son champ. La cérémonie s'est déroulée sous la présidence de monsieur le maire de la commune en collaboration avec le Souvenir français, en présence d'un piquet d'honneur de l'école de gendarmerie

de Montluçon, des autorités civiles et militaires du département, des associations d'anciens combattants, accompagnées des portes drapeaux et des chants des élèves de l'école des Chardonnerets. La SNEMM était représentée par le vice-président départemental et le drapeau de l'UD.

25 DOUBS
1557 – Pontarlier

Un adieu à un grand ami

Michel Faivre, vice-président de la 1557e section de Pontarlier (25), est décédé le 23 mai 2019. Il obtient la Médaille militaire par décret du 26 octobre 1980. Il adhère à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire le 1er janvier 1987. Volontaire, il exercera plusieurs fonctions au sein du comité. Trésorier adjoint en 2001 et 2003, secrétaire de 2003 à 2018, vice-président de 2009 jusqu'à la date de son décès. Il obtiendra à juste tire de nombreux diplômes d'honneur accompagnés de médailles associatives, à savoir : médaille de bronze en 2009, médaille d'argent en 2015 et médaille d'or en 2019. En parallèle, il s'investira fortement au profit du Souvenir français. C'est avec un immense regret que ses camarades l'ont accompagné une dernière fois et lui adresse un fraternel adieu.

33 GIRONDE
12 – Bordeaux

Meeting de l'Air de la base aérienne 120 de Cazaux les 29 et 30 juin 2019.

Cette manifestation est dénommée "Meeting de l'Air", cela signifie qu'elle est placée sous la présidence de la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA), impliquant, par opposition avec les traditionnelles "journées portes ouvertes" des bases aériennes, que les recettes induites des entrées payantes et celles provenant des excédents de ventes diverses au public sont reversées à cette institution dont la mission est de porter assistance aux personnels de l'armée de l'Air, de la direction générale à l'Aviation Civile (DGAC) et de Météo France. L'objet principal de ce type de manifestation est de monter au public, à travers des expositions statiques et des démonstrations exhibitions en vol, les matériels équipant les différentes unités de l'armée de l'Air et parfois des matériels équipant les armées de l'Air alliées de l'OTAN. En marge de ces démonstrations, sur la mission fondamentale des unités aériennes, on montre également au public les missions des services de défense des installations, de sécurité incendie, de maintenance techniques, et d'appui, missions certes connexes, mais indispensables à l'accomplissement de la mission principale. Ces Meetings de l'Air sont aussi, dans le cadre du devoir de mémoire, l'occasion d'inviter des escadrilles du "souvenir", animées par des passionnés bénévoles, souvent grands anciens de l'armée de l'Air qui restaurent, présentent au sol et parfois en vol des avions de légende. Ces manifestations sont aussi l'occasion de faire connaitre au public, selon des modalités propres à chaque entité, les différentes associations liées aux armées : associations de réservistes (ANORAA, UNOR, ANSORAA), associations patriotiques (Souvenir français, UNC, FNCV, ONAC-VG), et les associations liées aux décorations nationales (SMLH, SNEMM, ANONM). Ces Meetings de l'Air sont également souvent l'occasion, en contrepoint du show de la patrouille de France, d'admirer les présentations de patrouilles acrobatiques étrangères. Enfin, en clôture de la manifestation, la prestation attendue de la patrouille de France, clou du spectacle et bouquet final du balai aérien, spectacle sans cesse renouvelé auquel la troisième dimension, la maitrise et la précision du pilotage, dans les enchainements des figures, déclenchent l'admiration constante du public ponctuée par ses applaudissements.

35 ILLE-ET-VILAINE
143 – Côte d'Émeraude

Emma, 100 ans, doyenne de la section de la Médaille militaire de la Côte d'Émeraude

La 143e section célébrait le centenaire de sa doyenne, Emma Rouxel née le 2 juillet 1919 à St-Jouan-des-Guerets, le jeudi 4 juillet 2019 au Manoir du Prieuré. Un centenaire célébré à trois reprises en l'espace d'une semaine : le 2 juillet avec ses enfants, le 4 juillet avec ses amis adhérents de la Médaille militaire de la Côte d'Émeraude, puis le 6 juillet à la mairie de St-Jouan en compagnie du maire et du député local en terminant la soirée avec toute sa famille et amis dans la salle communale. Elle s'est mariée avec Francis Rouxel à l'âge de 21 ans en 1940 au moment de la Seconde Guerre mondiale. Après avoir donné naissance à 4 enfants, elle a repris le travail en poissonnerie dans des entreprises malouines. Son époux Médaille militaire, est décédé des suites d'un accident, Emma n'avait que 54 ans, elle a repris la suite à la section en tant que dame d'entraide jusqu'à ce jour. Par son attachement à l'association et par ses liens d'amitiés noués avec les adhérents, elle participe aux festivités de la section. Quel est son secret de longévité ? Un style de vie simple en se faisant plaisir, elle adore danser, s'occuper de son jardin à St-Malo, cuisiner de bons petits plats, faire des mots fléchés et depuis peu, Emma s'est mis à l'ordinateur. Sa main verte lui a valu d'être lauréate des maisons fleuries au niveau départemental à plusieurs reprises. Elle nous a confié avoir « *arrêté la conduite à l'âge de 97 ans par décision personnelle* ». Longue vie à notre doyenne.

40 LANDES
1585 – Biscarrose – Canton de Parentis

Alain Renaud n'est plus

Né le 1er juin 1944 notre camarade s'est éteint le 31 juillet 2019. Alain s'était engagé à 20 ans dans les Transmissions. Au terme de sa formation sa carrière le conduira, au fil des années, à Suresnes, à Boulay, au centre d'essai des Landes de Biscarrosse puis dans différents cantonnements d'Afrique avant de terminer sa carrière en 1997 à Mutzig. L'adjudant-chef Renaud était titulaire de la Médaille militaire, de la croix du combattant, du titre de Reconnaissance de la Nation et de la médaille d'Outre-Mer. À sa famille et à ses proches la section renouvelles ses sincères condoléances.

41 LOIR-ET-CHER
116 – Blois

Inauguration d'un espace dédié aux ordres nationaux et à la Médaille militaire

Cet espace des ordres nationaux et de la Médaille militaire que nous avons inauguré le 1er septembre 2019, à la veille des 110 ans de la section de Blois, est un honneur pour chaque militaire qui ressent légitimement une forme de pudeur. La Médaille militaire fut instituée en 1852 par le prince président Louis

Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, ayant comme devise « Valeur et Discipline ». Au Carrousel du Louvre, en présence de 6 000 soldats, le prince président, qui, lui-même, arbore l'insigne s'adresse ainsi aux présents : *« Soldats, combien de fois ai-je regretté de voir des soldats et des sous-officiers rentrer dans leurs foyers sans récompense, quoique, par la durée de leurs services, par des blessures, par des actions dignes d'éloges, ils eussent mérité un témoignage de satisfaction de la patrie ! Ce ruban que vous porterez sur la poitrine dira à vos camarades, à vos familles, à vos concitoyens que celui qui la porte est un brave ».* Cet espace implanté comme les quatre points cardinaux, auprès de la rue de Signeulx où le 113e régiment d'infanterie de Blois fut massacré le 22 juillet 1914, dans un quartier animé à la fois par la présence des deux casernes de gendarmerie, de l'hôpital et d'établissements scolaires, rend hommage à tous ceux qui ont mérité par leur bravoure, la reconnaissance de la patrie. Ce lieu se veut et restera inter générationnel. Ainsi nous continuerons notre action du devoir de mémoire et du souvenir auprès de tous et surtout des plus jeunes pour laisser une trace de notre histoire et passer ainsi le flambeau que nous ont transmis nos anciens. Pour que l'oubli ne prenne jamais le dessus. Et je n'oublie pas nos frères d'armes en opérations extérieures, qui bien souvent sont meurtris dans leurs chairs et leurs âmes.

51 MARNE
141 – Châlons-en-Champagne

Sortie annuelle : une balade dans les Ardennes

Vingt-deux adhérents et amis de la 141e section des Médaillés militaires de Châlons-en-Champagne ont participé le jeudi 2 mai 2019 à la traditionnelle sortie annuelle organisée dans "Les Ardennes". La journée a débuté par la visite de la cidrerie artisanale de Warnécourt à Barbaise, suivie d'une dégustation appréciée. Puis direction "La Francheville" pour un repas ardennais aux "Saveurs d'Ardennes", ainsi que la visite de l'atelier de salaisons. L'après-midi s'est terminée par la découverte du musée "Guerre et Paix" à Novion-Porcien, plongeant les visiteurs au cœur de l'histoire des 3 guerres qui ont marquées les Ardennes de 1870 à 1945. Le retour dans la Marne s'est fait en début de soirée.

61 ORNE
120 – Flers

Guy Piffara décoré par le sous-préfet d'Argentan Pascal Vion

La section de Flers est en deuil. Guy nous a quitté le 18 août dernier, il venait d'avoir 87 ans. Natif de Villefrancœur (Loir et Cher), il était rentré dans l'armée en 1951 et l'avait quittée en 1983, avec le grade de major. Il avait pris sa retraite à Flers, région d'origine de son épouse et rapidement s'était impliqué dans le monde associatif local ; d'abord trésorier puis président du club athlétique flérien en s'occupant plus particulièrement des jeunes. Puis dans les associations patriotiques en acceptant de porter le drapeau de la section de Flers des Médaillés militaires. Titulaire de cette décoration depuis plus de 50 ans, il en avait reçu le diplôme d'honneur début 2018. Très dévoué à la section, il en avait porté le drapeau de nombreuses années tout en étant un trésorier rigoureux et ponctuel. C'est ami dévoué et apprécié qui s'en est allé ; il va nous manquer. À son épouse et sa famille, la section renouvelle ses sincères condoléances.

62 PAS-DE-CALAIS
1622 – Marquion

Le comité des dames d'entraide n'oublie pas ses anciens

La vice-présidente Evelyne Reniers et la secrétaire Maryvonne Lescoutre accompagnées de madame Anne-Marie Peru se sont rendues récemment au domicile de madame Gisèle Fauquembergue, veuve de Gilbert, ancien déporté résistant, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, médaillé militaire décédé le 27 juin 2016 à l'âge de 92 ans. Toujours dame d'entraide, Gisèle, ravie de cette visite, se porte bien. Bien des dames d'entraide sont épouses de Médaillés militaires. Dans notre section, rares sont celles qui démissionnent au décès de leurs époux. Elles bénéficient d'une information des événements importants par courrier et le comité se déplace pour rendre des visites.

196 – Berck-sur-Mer

Mémorial Day

La 196e section de la SNEMM de Berck-sur-Mer et environs, en la personne de son président, porte-drapeau pour l'occasion, a participé le samedi 14 septembre 2019 à Frethun (62) à une cérémonie officielle qui entre dans le cadre du « Mémorial Day » dont le but est de rendre hommage aux soldats qui ont fait le sacrifice de leur vie sous mandat de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord). Cette 7e commémoration du Mémorial érigé dans cette commune du calaisis, a réuni de nombreuses personnalités civiles, politiques, militaires et vétérans des différents pays membres et partenaires de l'OTAN. Elle a vue la participation de très nombreux porte-drapeaux et de la prestigieuse musique des carabiniers du prince de Monaco. À cette occasion une stèle en mémoire des soldats allemands morts en Afghanistan a été inaugurée. Les dépôts de gerbes de fleurs au pied du mémorial, ainsi que les nombreux discours prononcés ont rempli d'émotion une grande partie des personnes venues partager ce moment.

1374 – Montreuil – Hesdin et environs

Forum des associations du Montreuillois du 07 septembre 2019 à Écuires (62)

À l'initiative de monsier François Desrues, maire-adjoint de Montreuil-sur-Mer, la quatrième édition du forum des associations du Montreuillois a été un véritable succès ce samedi 07 septembre 2019 à la salle du Cosec 1 d'Écuires. Et comme le veut la tradition, les membres du comité de la 1374e section des Médaillés militaires de Montreuil-sur-Mer – Hesdin et environs se sont relayés de 10 h à 17 h pour accueillir les visiteurs. Les questions du grand public, toutes générations confondues, ont été très nombreuses sur notre belle Médaille militaire, sur le devoir de mémoire, et sur les actions menées au sein de la Société Nationale d'Entraide des Médaillés militaires. Face à ce succès populaire, rendez-vous a d'ores et déjà été fixé pour l'année prochaine.

1622 – Marquion

Les Médaillés militaires et les Dames d'Entraide de Marquion toujours disponibles

Lors du 75e anniversaire de la libération dans les communes de Plouvain, Biache-Saint-Vaast et Vitry-en-Artois le dimanche 1er septembre, notre section était bien représentée. Trois de ses sociétaires sont porte-drapeaux : Gabriel Tourtois porte le drapeau de notre section, Roger Tournant porte le drapeau de la FNACA de Biache-Saint-Vaast et Christian Cailleaux porte le drapeau des anciens combattants de Fresnes-les-Montauban. Nos Médaillés militaires aident les autres associations lors des manifestations patriotiques. On notera la présence de notre photographe : Marie-Catherine Tourtois. Elle est accompagnée de notre secrétaire Serge Deloffre.

561 – Liévin

Inauguration d'une plaque en hommage aux Médaillés militaires

Créée en 1924, la section de Liévin a toujours entretenu des relations particulièrement privilégiées avec les autorités municipales. Ce soutien permet depuis 95 ans à la section et ses 82 adhérents, aujourd'hui répartis sur 20 communes, d'exister. Nouvelle démonstration de soutien de la municipalité ce 8 mai par la réalisation et la pose d'une plaque au monument aux morts de la ville, plaque en hommage des Médaillés militaires de la section aux victimes liévinoises des différents conflits. Le président de la section, Jean-Louis Delattre, a eu le grand honneur de l'inaugurer avec monsieur Laurent Duporge, maire de Liévin et conseiller départemental en présence des élus, de nombreuses autorités locales, présidents d'association, etc…. La cérémonie s'est poursuivie

à l'hôtel de ville où, au cours d'une prise de parole, le président a exposé l'historique de la Médaille militaire. La cérémonie s'est terminée par la remise de cette décoration à monsieur Henri Cauchois de Loos-en-Gohelle, ancien combattant d'Algérie, particulièrement ému. L'inauguration de la plaque et la remise de la médaille se sont déroulées en présence d'une délégation de membres de la section (titulaires, associés et dames d'entraide) et de notre drapeau.

67 BAS-RHIN
323 – Haguenau et ses environs

Journée « Devoir de mémoire »

Comme chaque année au mois de septembre, la 323e section de la Médaille militaire de Haguenau a effectué une sortie à la thématique orientée vers le devoir de mémoire. Une quarantaine de sociétaires se sont retrouvés le dimanche 15 septembre 2019 pour une visite du plus grand ouvrage de la ligne Maginot ouvert au public et situé en Alsace du Nord : « Le fort de Schoenenbourg ». Situé sur les communes de Hunspach et d'Ingolsheim, à 4 kilomètres au nord de Soultz-sous-Forêts, cet important ouvrage d'artillerie, dont la mission principale était de verrouiller le nord de l'Alsace, était prévu pour une garnison de 600 hommes, et disposait de nombreuses installations de vie, de service et de combat. Le fort est composé de deux entrées puissamment bétonnées qui donnent l'accès, à une profondeur maximale de 30 mètres sous terre, aux installations de vie et de service : casernement, cuisines, infirmerie, centrale électrique, systèmes de ventilation et de filtrage de l'air, ateliers, réserves d'eau et de carburant, etc.,. À plus de 1 000 mètres de ces deux entrées, se situent les organes de combat, 6 "blocs" dispersés sur plusieurs hectares, fortement bétonnés, et disposés en surface. Scindés en deux groupes et sous la houlette de nos deux guides, Michel et Thierry, nous avons arpenté un réseau de galeries développé sur près de 3 kilomètres sous la surface du sol qui relie les différentes installations entre elles. Nos deux guides, très éloquents et maitrisant parfaitement leur sujet, nous expliquèrent longuement et pendant près de deux heures toute l'organisation et la vie souterraine de nos valeureux aînés qui défendirent becs et ongles l'ouvrage, allant même jusqu'à refuser d'abandonner le fort en juin 1940 ! En prologue à cette visite, Didier Brissac, président de la section, accompagné de Lydie Girod présidente de l'UD 67 et de Joël Paris, trésorier de la section, a déposé au pied du mémorial situé sur le parvis du fort une gerbe de fleurs à la mémoire de nos illustres aînés…

Union Départementale

Eurocorps – Passation de commandement

La passation de commandement entre le Generalleutnant Jürgend Weigt et le général de corps d'armée Laurent Kolodziej s'est déroulée dans le magnifique et symbolique cadre du parc de l'Orangerie. Proche des institutions européennes, le parc de l'orangerie symbolise la vocation européenne de l'Eurocorps. Magnifique cérémonie, magistralement mise en scène et orchestrée. Le lieutenant général Weigt (sortant) a exprimé ses chaleureux remerciements aux invités venus de toute l'Europe, corps diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux autorités Strasbourgeoises : le général gouverneur militaire Marc Ollier pour son accueil chaleureux et son soutien ainsi qu'au préfet de région et monsieur le maire de Strasbourg. Il a exprimé également son émotion et n'a pas manqué de souligner la richesse humaine de l'Eurocorps qui, malgré ses 10 nationalités et des expériences professionnelles et opérationnelles très différentes, ont su se mobiliser, partager cette différence pour faire fonctionner en toute circonstance cet état-major. Il est convaincu que l'Eurocorps est un corps multinational unique au monde. Il souhaite bonne chance à son successeur le général de corps d'armée Laurent Kolodziej qui devient donc le 14e général commandant l'Eurocorps. À noter également la présence des généraux suivants : général Zorn, général inspecteur de la Bundeswehr, général d'armée Lecointre, chef d'état-major des forces françaises, général Alejandre Martinez, chef d'état-major de la défense espagnole, général Compernol, chef de la défense belge, Général Duschene, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise.

69 RHÔNE
502 – Lyon Perrache

Un soldat est parti

Jean Guabello – 09 juillet 1927 – 26 avril 2019. La 502e section des Médaillés militaires de Lyon-Perrache a perdu l'un de ses sociétaires fidèles. Toutes nos pensées vont vers sa famille et ses camarades de combat. Monsieur Jean Guabello était chevalier de la légion d'honneur par le sang versé. Il était le porte drapeau de la section des Médaillés militaires de Mornant, maintenant dissoute.

79 DEUX-SÈVRES
1588 – Sauze-Vaussais pays Mellois

Avoir 100 ans et être près de ses amis

Madame Denise Magnain fait partie de la section 1588 de Sauze-Vaussais – Pays Mellois, en tant que dame d'entraide depuis 1970. Née le 10 août 1919, nous avons eu le plaisir de lui fêter son 100e anniversaire vendredi 23 août. Son mari, André, décédé en 1986 à créé, en 1962, notre section des Médaillés militaires de Sauze-Vaussais. Depuis

SARL
PROTON CAPILLERY
maison fondée en 1945

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous consulter, vous serez toujours bien accueillis.

FABRICANT
spécialisé dans les drapeaux brodés

68, rue St-Pierre de Vaise - 69009 LYON
Tél. 04 72 85 64 80 • Fax 04 72 85 64 89
e-mail : proton-capillery@wanadoo.fr

ce temps, Denise est toujours restée fidèle à notre association. Actuellement, à la maison de retraite de Santa Monica à Civray, depuis plusieurs années, c'est avec le sourire qu'elle nous a accueillis et confié n'avoir jamais pensé vivre aussi longtemps. Durant les années passées, madame Magnain a toujours secondé son mari dans ses tâches, avec beaucoup de dévouement. Elle n'hésitait pas à l'accompagner afin de rendre visite aux membres adhérents de la section et à les aider si besoin. À ce titre, nous avons eu l'honneur de lui remettre la Médaille d'Or, bien méritée, ainsi que le diplôme offerts par la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire afin de la remercier de son dévouement à œuvrer dans un but humanitaire et non lucratif. Après avoir trinqué, avec une coupe de champagne et quelques biscuits, elle nous a remerciés vivement et nous a souhaité plein de bonnes choses. Nous l'avons raccompagnée dans sa chambre où se trouvait la photo de son mari, toujours présent à ses côtés et dans son esprit. Nous sommes repartis émus de tant de gratitude et fidélité au sein de notre association.

83 VAR
278 – Draguignan

La section se souvient des américains libérateurs

Le dimanche 26 mai 2019, à l' occasion du Mémorial Day au cimetière américain de Draguignan, la 278e section des Médaillés militaires avec son président, son drapeau, les drapeaux de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'UNSOR est venue se recueillir et déposer une gerbe sur la tombe d'un soldat inconnu. Désormais marraine de cette tombe, la 278e section aura l'honneur de perpétuer le souvenir de ce héros venu des États-Unis et qui a donné sa vie pour libérer la France lors du deuxième conflit mondial et de fleurir sa tombe a chaque cérémonie au cimetière américain.

85 VENDÉE
796 – Beauvoir-sur-Mer

Journée culturelle sur l'île d'Yeu

Nous avons pris le navire à 09h30, à Fromentine, et nous sommes arrivés sur l'île à 10h10. Tour d'abord, nous avons traversé le port et en particulier le marché local, et puis nous nous sommes dirigés vers le musée de la Marine, que nous avons visité. Vers 12h15, nous avons déjeunés au restaurant "le 9", et l'après-midi, à compter de 14h30, avons empruntés le petit train avec commentaire et avons visité l'île. À l'issue les participants avaient une heure de détente pour visiter Port-Joinville et à 18h30 avons repris le bateau pour rejoindre le continent. Cette journée, s'est déroulée sous un soleil généreux et dans une excellente ambiance.

796 – Beauvoir-sur-Mer

Journée champêtre pour la section

La 796e section de la Médaille militaire de Beauvoir sur-Mer a organisé sa journée champêtre, le 13 septembre 2019. Cette journée consistait, le matin, par une partie de pêche sur le Gois (route submersible, reliant l'île de Noirmoutier au continent). Ensuite pique-nique en commun, dans les bois de Barbatre, à proximité du pont de Noirmoutier, puis divertissement avec jeux de pétanque, jeux de carte, et jeux divers. Vers 18 heures, avant de se quitter, une morceau de brioche avec un verre de l'amitié sont venus conclure cette belle journée. Cette journée s'est passée sous un soleil étincelant et dans une excellente ambiance.

147 – La Roche-sur-Yon

Merci à nos porte-drapeaux

8 mai 2019, lors de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, nos deux porte-drapeaux, Bernard et Nicolas, en tête du défilé représentant notre association la SNEMM. À la fin de la cérémonie et pour la première fois, ils posaient autour de la stèle de la Médaille militaire inaugurée lors de notre congrès 2018, en présence de notre présidente générale. Merci à vous deux pour votre présence assidue aux cérémonies patriotiques, représentant notre belle décoration.

92 HAUTS-DE-SEINE
659 – Rueil-Malmaison

Une Médaille militaire bien méritée

Lors de la cérémonie célébrant le 74e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, Bernard Le Mens a été décoré de la Médaille militaire par le colonel Stéphane Bajard, DMD des Hauts-de-Seine, en présence de monsieur Philippe d'Estaintot, adjoint au maire, délégué aux anciens combattants et à la Mémoire, et du Général Vaujour, qui commandait la section du 25e dragon en Algérie lorsque Bernard Le Mens y était sous-officier. Avant la remise de cette Médaille militaire, le major Michel Burais, président de la Médaille militaire de Rueil-Malmaison, a procédé à la lecture des états de service de Bernard Le Mens, né le 27 novembre 1936 à Rueil-Malmaison. Le 5 janvier 1957 il est appelé sous les drapeaux et rejoint le centre d'instruction du 503e régiment de chars de combat, au camp de Mourmelon dans la Marne. En mars 1958 il rejoint le 25e régiment de dragons stationné à Malakoff, à 15 kilomètres à l'ouest d'Orléans-Ville. Il effectuera de nombreuses missions avec son régiment, subissant de nombreux accrochages avec l'ALN. Le 30 mai 1958 au cours de l'un d'eux, il s'est tout particulièrement distingué et obtiendra pour son action une citation à l'ordre de la brigade. Le général écrit pour cette citation : « *Jeune sous-officier, chef de groupe calme et courageux, s'est distingué au cours de l'opération BEBIS II dans l'Oued Arjem le 30 mai 1958. Par son sens du terrain, a saisi un important armement, laissant plusieurs rebelles sur le terrain. A neutralisé lui-même un hors-la-loi et s'est emparé d'un pistolet et de ses munitions. A été pour le peloton un exemple remarquable* ». Cette citation comporte l'attribution de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Le 6 mai 1959 il est libéré et rejoint son foyer à Rueil-Malmaison. Toutes nos félicitations à notre ami Bernard.

96 GUADELOUPE
154 – Section de la Guadeloupe

Les 100 ans d'un ancien

Le 13 juillet 2019, le président de la 154e section de la Médaille militaire, accompagné du drapeau et d'une vingtaine de Médaillés militaires et leurs épouses, s'est rendu au domicile de monsieur Marcel Salmet (rue Marcel Salmet) dans la commune du Moule, pour son centième anniversaire. C'est en présence du maire de la commune, de la directrice du centre communal d'action sociale (CCAS) et bien entendu de toute sa famille et de ses amis que le président a fait l'éloge de sa belle carrière. Dissident de la première heure, n'écoutant que son courage, son patriotisme et l'appel du général De Gaulle qu'il embarque sur un navire pour l'île anglaise de Sainte Lucie, puis à Liverpool où, après quelques jours d'une formation militaire intense, il rejoint les Forces françaises libres. Démobilisé en 1945, il retourne en Guadeloupe où il est employé comme mécanicien chauffeur sur le bateau « le Colombie ». Marcel Samet étonne par sa mémoire encore très vive, car il s'est familiarisé avec les nouvelles technologies, Internet, WhatsApp, qu'il utilise avec une grande maîtrise, ainsi que ses anecdotes croustillantes quand il avait huit ans qu'il relate avec maestria.

Pour des raisons d'espace, les comptes-rendus d'AG ne figurent plus dans la revue depuis plusieurs années. Ils sont consultables dans leur intégralité sur www.snemm.fr, rubrique "La vie des structures".

La Rédaction

CALENDRIER 2020

Bon de commande (réservé aux UD et sections)

Présentation à l'italienne
Illustration non-contractuelle

CONDITIONNEMENT PAR LOT DE 20 CALENDRIERS

NOMBRE DE LOTS	PRIX DU LOT FRANCO DE PORT	MONTANT
_____	**25 €**	_____

Règlement à joindre impérativement à la commande (par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la SNEMM)

❍ Chèque bancaire n° ..... Émis sur .....

❍ Chèque postal n° .....

(À compléter lisiblement en lettres majuscules)

UD ou section n°..... **de** .....

Adresse de facturation

Nom / Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Fonction : .....

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse de livraison (Si différente de l'adresse de facturation)

Nom / Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Fonction : .....

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Cachet de l'UD ou de la section

Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - 36 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris
Tél. : 01 45 22 82 95 - Fax : 01 45 22 00 39 - www.snemm.fr

Votre avis nous intéresse

Questionnaire en vue de l'amélioration de notre revue. Dans le cadre d'un audit sur l'intérêt que suscite notre revue auprès des Médaillés militaires, il nous semble important de demander aux premiers intéressés ce qu'ils en pensent. Ainsi forts de vos avis, nous pourrons mieux cibler vos centres d'intérêt. Pour cela nous vous proposons de répondre au petit questionnaire qui suit et de retourner vos réponses soit par courrier au siège **en indiquant « audit revue »** soit par mail à l'adresse suivante : **andre.gery@orange.fr**

⚠ Questionnaire à rendre pour le **1er décembre au plus tard.** ⚠

La présentation et le contenu vous donnent-ils envie de lire les articles ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, pourquoi ? .....

.....

Quelles sont, parmi les rubriques régulières, celles qui retiennent particulièrement votre attention ?

❑ Vie des unions et des sections
❑ Paroles et musique
❑ Les médaillés à l'honneur
❑ Les récits historiques
❑ Carnet Décès
❑ Les infos concernant nos armées
❑ Honneur aux porte-drapeaux
❑ Notes de lecture
❑ Informations juridiques et sociales
❑ Les médaillés connus et inconnus
❑ Les médaillés d'exception

La rubrique traitant de la vie des structures est-elle importante pour vous ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, pourquoi ? .....

.....

J'aimerais y trouver plus d'articles sur *(précisez votre souhait)* **:**

.....

.....

Souhaitez-vous avoir des informations sur l'évolution de nos armées *(structures, matériels, organisations, interventions)*

❑ Oui ❑ Non

Quelle est votre opinion sur la revue ?

❑ Elle est excellente ❑ Je l'apprécie beaucoup ❑ C'est un bon magazine ❑ Je ne l'apprécie pas

Pourquoi ? .....

.....

Votre tranche d'âge ?

❑ 35/45 ans ❑ 46/55 ans ❑ 56/65 ans ❑ 66/75 ans
❑ 76/85 ans ❑ 86-95 ans ❑ 96 ans et plus ❑ Vous êtes centenaire !

Fort de vos réponses, nous pourrons réfléchir à la manière dont nous pourrons répondre à vos attentes de manière à ce que notre revue soit vraiment la vôtre et que vous attendiez avec impatience sa parution.

Bien amicalement

André Géry,
Administrateur national, responsable de la revue

Le dormeur du val

C'est un trou de verdure où chante une rivière,
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent ; où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.

Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue,
Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,
Dort ; il est étendu dans l'herbe, sous la nue,
Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.

Les pieds dans les glaïeuls, il dort. Souriant comme
Sourirait un enfant malade, il fait un somme :
Nature, berce-le chaudement : il a froid.

Les parfums ne font pas frissonner sa narine ;
Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine,
Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit.

Arthur Rimbaud

Le saviez-vous ?

➜ D'où vient le nom de « BAZOOKA »

Ce lance roquette portatif utilisé par l'armée américaine pendant la seconde guerre mondiale ?

Un terme qui n'a, à l'origine rien à voir avec les armes, mais avec le vocabulaire musical !!!

La forme de cette arme rappelle, en effet, un instrument de musique inventé et popularisé par Bob Burns, artiste célèbre aux États-Unis. Habitué à fabriquer ses propres instruments de musique il avait créé, en 1918 une sorte de trombone à coulisse rudimentaire pour son big band.

Cet instrument était composé de deux tubes imbriqués et d'un entonnoir pour diffuser le son. Bob Burns l'avait baptisé « Bazooka » d'après un terme d'argot américain « bazoo », signifie « bouche » ou « bavard ». En outre, le terme « bazoo » lui rappelait le son grave et sourd produit par cet instrument à vent.

➜ Quel est le record de chaleur en France ?

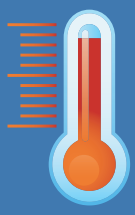

Avant la canicule de juin 2019, le record de température avait été mesuré à St-Christol-lès-Alès et à Conqueyrac dans le pays gardois. Ces températures ont été relevées le 12 aout 2003.

Depuis, la barre symbolique des 46°C a été atteinte le 28 juin 2019. Ce jour-là le thermomètre a affiché cette température à Vérargues dans l'Hérault. Record à battre, mais compte tenu du réchauffement de notre planète, ce record ne devrait pas tenir très longtemps.

Toitures végétalisées : des milieux cachés au-dessus de nos têtes

Dans un monde de plus en plus urbanisé, les nouvelles générations cherchent à se détacher de la froideur du béton pour un retour à la nature qui reflète un éveil écologique. Ainsi, les zones urbaines tendent à devenir de plus en plus peuplées, plus de 60 % de la population devrait vivre dans les grandes villes d'ici 2030 selon certaines prédictions. Cette urbanisation intensive conduit fatalement au déclin de la biodiversité. Alors que depuis de nombreuses années, les scientifiques alertent le monde à propos du réchauffement climatique, des extinctions en masse de la faune et de la flore, et de la disparition des milieux naturels. Le jour du dépassement de la Terre, c'est-à-dire, le jour où l'on a consommé la totalité des ressources de la Terre pour une année, arrive de plus en plus tôt chaque année.

Toiture végétalisée extensive à Bischoffsheim.
Source : Marie Belin

À la suite de cette prise de conscience collective, les toitures végétalisées sont de plus en plus plébiscitées comme espaces de verdure en ville et permettent de lutter contre le morcellement des surfaces vertes urbaines. Le développement de ces toitures permet de réconcilier l'urbanisation et l'écologie en créant des zones vertes pouvant devenir des réservoirs de biodiversité. On pourra alors créer un milieu analogue à celui que l'on peut retrouver au sol qui ne compensera pas la perte du milieu initial, mais qui permet de ne pas perdre l'espace ouvert et disponible que présente la toiture. Pour autant, ces toitures sont-elles de vrais miracles de nature en ville ?

UN PEU D'HISTOIRE

L'idée d'installer des plantes sur les toits des bâtiments n'est pas nouvelle. Des toits végétalisés sont mentionnés tout au long de l'Histoire. On peut noter les fameux et fabuleux « Jardins suspendus de Babylone ». On peut également voir cette pratique sur les maisons traditionnelles scandinaves ou islandaises, l'intégration paysagère des maisons est alors totale.

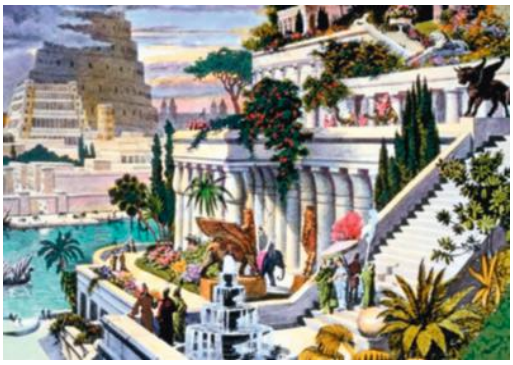

Les jardins suspendus de Babylone (illustration du XIXe siècle)
Source Wikicomons

En Europe, c'est la Suisse et l'Allemagne qui remettent cette pratique au goût du jour dans les années 1970. Le France suivra peu de temps après avec les premières toitures installées dans la fin des années 1980.

Dans le contexte actuel de changement climatique, les politiques d'aménagement urbain incitent à l'utilisation d'éléments favorables à la biodiversité, à la gestion des eaux pluviales ou également aux rafraichissements des villes. Dans cet esprit, de nombreuses villes cherchent par tous les moyens à apporter de la végétation. Milan, voulant devenir « ville verte d'Italie », a construit deux tours formant à elles seules, un hectare de forêt verticale et prévoit de planter plus de 3 millions d'arbres dans son centre-ville. Certaines villes végétalisent les trottoirs, les pieds d'arbres, changent la gestion des parcs pour devenir des parcs entretenus sans pesticides et avec des fauches différenciées, ou végétalisent le mobilier urbain. Enfin, de nombreuses cités du monde intègrent maintenant une obligation ou une incitation à la végétalisation des

Maisons avec des toits de gazon, en Islande (à Skógar)
Source Wikicomons – libre de droits

toitures de la ville, que ce soit pendant une réfection ou la construction d'un nouveau bâtiment et ainsi le futur prend exemple sur des techniques du passé.

QU'EST-CE QU'UNE TOITURE VÉGÉTALISÉE ?

Une toiture végétalisée est constituée de différentes couches de matériaux, qui remplissent chacune une fonction bien spécifique et d'une couche supérieure de végétaux que l'on assemble sur un toit de bâtiment. Cet assemblage repose sur un support de béton, de bois ou encore d'acier. La nature de ce support a son importance concernant le poids qu'on pourra lui imposer. En effet, une structure bois ou acier portera des charges moins lourdes, on ne pourra donc pas installer tous les types de toits verts.
Les bâtiments en réfection peuvent également bénéficier de la mise en place d'une toiture végétalisée si les caractéristiques du bâti sont suffisantes pour supporter les charges ajoutées par le complexe de végétalisation. L'installation de végétalisation sur des toits en pente est également possible. Pour certains types de toiture, les pentes peuvent aller à plus de 20%, et des techniques existent pour augmenter encore la pente. Cependant, plus l'épaisseur de substrat ou de terre végétale sont importante, moins la pente de la toiture sera élevée. Ainsi, les terrasses jardins sont limitées à une pente maximale de 5 % en raison des fortes charges permanentes dues à l'épaisseur de la terre végétale.

Le pare vapeur permet l'évacuation des vapeurs dégagées par les activités du bâtiment. La couche d'isolation protège l'infrastructure des conditions environnantes et internes au bâti. La couche d'étanchéité assure l'étanchéité de la toiture. Elle est traitée avec des produits anti-racinaires. L'horizon de drainage est conçu pour faciliter l'évacuation de l'eau et la gestion des eaux pluviales. Selon le matériel, il peut servir de réserve d'eau pour la couche végétale, mais l'eau va toujours être retenue par un matériau, une toiture végétalisée ne crée pas de zones d'eau stagnantes en toiture.

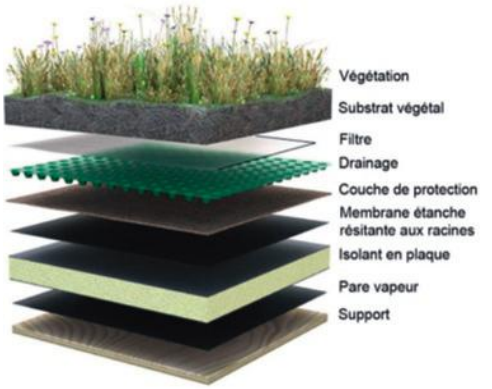

Éléments constituant une toiture végétalisée.
Source SOPRANATURE

Le filtre a pour but d'éviter le colmatage du drain par les particules fines contenues dans le substrat. L'horizon de développement composé d'une grande partie minérale pour l'alléger, il comporte également une partie organique. Et finalement, la végétation généralement xérophile (c'est-à-dire adaptée à la sécheresse qu'elle va rencontrer sur le toit) compose la dernière couche. Les plantes installées sont sélectionnées pour leurs capacités de résistance à de fortes sècheresses et leur développement en milieu pauvre.

On retrouve principalement trois grands types de toitures : l'extensive, la semi-intensive et l'intensive. La différence principale entre les trois typologies est l'épaisseur

Végétation « naturelle » de pieds d'arbre « Strasbourg çà pousse »
Source : Isabelle Combroux

Différentes espèces de Sedum (et de mousses) sur une toiture végétalisée.
Source : Isabelle Combroux

du substrat mis en place. Sur une toiture extensives le substrat a une faible épaisseur, la végétation installée est de petite taille, couvre sol. On retrouve des Sedum, des plantes grasses très résistantes aux conditions sèches retrouvées en toitures.

Des vivaces à fleurs, des graminées et des petits buissons sont aussi installés sur certaines toitures extensives. Les toitures semi-intensives présentent une épaisseur de substrat plus grande (8 à 15 cm) et permettre l'installation d'une prairie fleurie sur le toit, on retrouve des buissons à faible développement, des graminées, des vivaces et aussi quelques arbrisseaux. Enfin, en toitures intensives, l'épaisseur du substrat dépasse les 30 cm et peut atteindre 1 m de terre végétale, ce qui permet l'installation d'un véritable jardin sur le toit. Ainsi, des arbres à faible développement peuvent être mis en place. Ces toitures sont souvent accessibles et piétonnes.

Une toiture végétalisée est principalement un outil de protection. En effet, à l'origine, une toiture végétalisée est installée pour protéger la couche d'étanchéité appliquée en dessous. Selon les sources, l'installation d'un toit vert augmenterait la durée de vie d'une étanchéité de 30 à 50 ans.

En effet, l'installation de ces couches sur la membrane, généralement noire qui constitue la couche d'étanchéité permet de réduire l'exposition aux U.V. mais, également de réduire les phénomènes de contraction/dilation de cette membrane face aux changements de températures entre le jour et la nuit. Depuis quelques années, on observe également de nombreux avantages fournis par la mise en place d'une toiture végétalisée permettant ainsi, de s'éloigner peu à peu, de sa seule action de protection.

LES AVANTAGES FOURNIS PAR LES TOITURES VÉGÉTALISÉES

En plus d'être un outil de protection de la construction elle-même, les toitures végétalisées présentent également de nombreux avantages. L'installation de ce genre de toiture procure une bonne isolation thermique et phonique du bâtiment. Elles fournissent également des avantages au-delà du bâtiment lui-même, notamment au niveau de la qualité de vie en milieu urbain.

Toit semi-intensif présentant une végétation de prairie fleurie.
Source : Marie Belin

Quelques pollinisateurs présents sur les toits végétalisés.
De gauche à droite : syrphe porte-plume – araignée crabe – criquet – abeille domestique – demoiselle – abeille masquée.
Source : Marie Belin

Elles aident à la gestion des eaux pluviales en permettant la rétention d'une partie (plus ou moins importante selon le système) des eaux de pluies sur la toiture au bénéfice des végétaux. Cela permet tout simplement de réduire ou de retarder l'arrivée des eaux dans les systèmes d'assainissements des villes et donc de limiter leur engorgement.
Les toitures végétalisées permettent également de rafraîchir l'environnement urbain et limiter l'apparition des îlots de chaleur en été. Comme chez toutes les autres plantes, de l'eau, prélevée au niveau des racines est évaporée au niveau des feuilles de la végétation installée en toiture ; il s'agit du processus de transpiration qui est le principal moteur dans la circulation de la sève. Grâce à cette évapotranspiration des espèces végétales et à la protection des parties imperméables foncées qui, si elles sont apparentes, restituent pendant la nuit, la chaleur emmagasinée la journée, la végétation des toits participe au rafraichissement de l'air urbain en été.

Les plantes, par leur présence et certaines capacités phyto-épuratrices peuvent permettre d'améliorer la qualité de l'air et dans certains cas permettre de diminuer la quantité de polluants dans les eaux pluviales. Ces toitures fournissent également un habitat et de la nourriture à de nombreuses espèces animales, ce qui est parfois crucial pour la survie de la biodiversité en ville. En fonction des espèces installées ces toitures peuvent « héberger » de nombreuses espèces. Une étude réalisée à l'été 2019 a permis d'identifier une cinquantaine d'espèces de pollinisateurs sur les toits végétalisées du Grand Est.

Toiture intensive de type terrasse jardin.

Toit semi-intensif avec une pente douce. L'installation de gazon est dite semi-intensive car sa croissance et son verdissement demandent beaucoup d'éléments du substrat.

Ainsi, ces nombreux services rendus par les toitures végétalisées, incitent plusieurs villes françaises à fortement encourager ou obliger leurs habitants à installer des toitures végétalisées. La ville de Paris a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme l'installation des toitures végétalisées sur les toits de plus de 100 m² et l'obligation d'envisager la possibilité de faire de l'Agriculture Urbaine en Toiture sur ceux de plus de 500 m². La ville de Nantes subventionne les constructeurs pour maintenir la biodiversité à un certain niveau et que la ville reste verte. La ville de Strasbourg s'engage également dans le développement les toitures végétalisées au sein de la capitale européenne et inscrit donc ces toitures végétalisées dans ses documents de planification (Plan climat) et de candidature au titre de « Green Capital ».
Dans un futur de plus en plus urbanisé, les toitures végétalisées présentent donc un intérêt certain pour la biodiversité. Les nombreux services qu'elles rendent et leurs capacités à devenir des réservoirs écologiques en font des milieux particulièrement intéressants. ★

Marie Belin (SOPRANATURE) :
belinmariec@gmail.com

Dr. Isabelle Combroux (Université de Strasbourg / CNRS) :
combroux@unistra.fr

Hommage des Médaillés militaires à monsieur le président Jacques Chirac

Le discours de monsieur Jacques Chirac, Premier ministre, au 40e Congrès des Médaillés militaires, le 9 mai 1975.

Monsieur le Président,

Je n'oserai affirmer avec vous que c'est la première fois, depuis la Deuxième Guerre mondiale qu'un chef de Gouvernement assiste à un congrès d'anciens combattants. Il est en tout cas parfaitement exact que c'est la première fois que j'accomplis ce geste depuis que je suis Premier ministre. Et j'ai répondu d'autant plus volontiers à votre invitation que votre congrès ouvre ses assises au lendemain du 30e Anniversaire de l'Armistice de 1945 qui nous rassemblait hier dans le recueillement et qu'il associe dans votre société nationale mutualiste non seulement le monde combattant et les victimes de guerre, mais aussi de nombreux militaires d'active, de réserves et retraités

En assistant aujourd'hui au 40e Congrès national des Médaillés militaires, je tiens, en effet, à exprimer le respect que je porte à la plus haute distinction que se sont vu conférer les sous-officiers et les hommes de troupe et l'estime dans laquelle je tiens tous ceux qui l'ont méritée.

Qu'ils aient été blessés au combat ou en service commandé, qu'ils aient été cité, qu'ils aient accompli des actes de courage ou de dévouement, qu'ils aient plus modestement consacré dans l'anonymat de longues années de leur vie au service des armes de la France ou, plus exceptionnellement, qu'ils aient été élevés à la plus haute dignité dans l'ordre de la légion d'honneur, tous les médaillés militaires ont droit à la reconnaissance du pays, à la considération de la Nation, au respect du gouvernement et je suis venu aujourd'hui en porter témoignage.

Je sais, Monsieur le Président, quelles sont vos préoccupations. Je me réjouis de voir appréciés les efforts des responsables gouvernementaux qui ont pris en charge le monde des anciens combattants et victimes de guerre. Je salue vos propres efforts pour susciter et développer en votre sein l'esprit d'entraide et les manifestations de solidarité. J'espère enfin voir le monde des médaillés militaires suivre avec vigilance l'évolution de notre société et apporter au Gouvernement son soutien dans l'affirmation de la cohésion nationale.

Mais, Monsieur le Président, je suis un optimiste et j'ai confiance dans l'avenir de notre pays et dans celui de notre jeunesse. Sans doute, rien n'est jamais acquis et vous savez que le combat pour la liberté est un combat permanent. Vous savez aussi qu'une défense ne s'improvise pas – aujourd'hui moins que jamais – et que nous devons tout faire pour garantir son efficacité. Et vous avez sans doute raison de relever avec vigueur tout ce qui vous touche, vous affecte ou vous choque. Mais, dans notre pays qui se veut libéral, je crois qu'il nous faut savoir faire la part de certaines extravagances ou de certains excès qui se condamnent d'eux-mêmes, par leur outrance, tant il est vrai que le bon sens, c'est-à-dire l'équilibre, reste fondamentalement la chose la mieux partagée.

Vous le reconnaissez, Monsieur le Président, l'Armée subit une mutation correspondant à l'évolution de la société moderne. Et, s'il me fallait d'un trait souligner de façon significative l'ampleur de cette évolution, je rappellerais que votre code prévoyait jusqu'ici – suprême consécration – que tout jeune Français titulaire de la Médaille militaire devenait électeur à l'âge de 18 ans !...

Mais je sais que vous l'avez compris et je me réjouis de votre détermination à garder le contact avec les jeunes du contingent et à exercer votre sollicitude à l'égard de toute la jeunesse de France.

Je suis persuadé que vos efforts ne resteront pas vains. La grande famille des Médaillés militaires est le reflet de toute la collectivité nationale dans ce qu'elle a de plus noble et de meilleur. Elle regroupe et regrouperait encore, s'il en était besoin, des hommes et des femmes qui sans doute se différencient par le mode de pensée, le style de vie ou l'intérêt, mais qui savent se rassembler lorsque l'intérêt national est en jeu.

L'avers de la médaille militaire s'est modifié à la mesure des changements de régime intervenus dans notre pays. Le revers n'a, en revanche, jamais changé depuis la création de la médaille et, portant en exergue la belle devise « VALEUR ET DISCIPLINE », il témoigne de la pérennité de ces deux vertus fondamentales, tant il est vrai que rien ne s'accomplit dans une civilisation sans leur concours.

La VALEUR, c'est-à-dire la sanction des efforts que chacun déploie pour magnifier les talents que la nature lui a donnés, le constat d'une promotion individuelle que notre société s'efforce de favoriser, la reconnaissance des mérites que chacun peut acquérir en s'affirmant, en se distinguant, voire en se dépassant.

La DISCIPLINE, c'est-à-dire la maîtrise de ses instincts, la soumission à certaines règles qui ont pour finalités communes le respect des autres, celui des lois et des valeurs qui fondent notre civilisation et traduisent la volonté qui nous anime tous de vivre et de progresser ensemble dans la liberté et la paix. ★

Vauban, un génie militaire

C'est dans le Morvan que Vauban a grandi et pensé la défense du territoire. Les frontières Est de la France conservent de multiples vestiges de son génie militaire, dont une partie a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le château se dresse au-dessus du petit village de Bazoches (Yonne). L'édifice, de forme trapézoïdale, constitué de trois tours rondes et d'un donjon rectangulaire dresse fièrement dans le paysage son architecture féodale. Ce château du XIIe siècle est un miraculé, sortit indemne de la guerre de Cent Ans, des guerres de religion, de la Fronde, de la Révolution et de l'oubli. C'est ici, dans ces murs que le maréchal de Vauban réalisa une grande partie des études et des plans de ses ouvrages et places fortes. C'est ici qu'il élabora les méthodes d'attaque et de défense des fortifications qui firent de lui un maître incontesté de la stratégie militaire.

C'est ici encore, qu'il fonda une pensée humaniste préfigurant les lumières, en écrivant sur toutes sortes de sujets, de l'élevage des cochons à la création d'une monnaie unique pour la chrétienté. Ce château fut son refuge, son havre, sa tanière d'oisivetés.

Lui est né à quelques encablures, à Saint-Léger-de-Foucheret, dans une famille de petite noblesse, originaire du Cantal et installée dans le Morvan, depuis le XVe siècle. Sébastien Le Prestre de Vauban est né en

Le Château de Joux

Vauban n'a pas construit le château de Joux (Doubs) qui concentre à lui seul dix siècles d'architecture militaire. Il a en revanche renforcé le site en reconstruisant une partie du donjon et de la troisième enceinte, en édifiant une nouvelle enceinte, en réaménageant la grosse tour d'artillerie, et en faisant creuser de profonds fossés, ainsi qu'un puits de 147 mètres dans la pierre, pour atteindre la nappe phréatique et assurer l'alimentation en eau du fort !

La citadelle de Besançon

C'est en 1668 quand Vauban dessine les plans de la citadelle de Besançon (Doubs) à la demande du roi Louis XIV. Au départ, il était question de fortifier toute la ville, mais face à l'opposition des bisontins, seul le mont Saint-Etienne, dominant le Doubs et la vielle ville d'une centaine de mètres a été entièrement fortifié. Ce site de 12 ha, considéré à l'époque comme l'une des meilleures places fortes d'Europe a réclamé 20 ans de travaux. C'est l'une des œuvres références de Vauban, constituée par une extraordinaire adaptation au terrain. Elle est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Chaque année, près de 300 000 visiteurs s'y pressent. À voir, dans le bâtiment des cadets, une vidéo en 3D qui détaille les étapes de la construction et la vie de la garnison.

1633. Il est éduqué par le curé du village, puis par les carmes de Semur-en-Auxois. À 17 ans, il s'engage comme cadet dans l'armée du prince de Condé. Nous sommes en pleine Fronde. Le jeune Vauban combat les armées de Louis XIV et s'illustre pour sa bravoure. Fait prisonnier par les troupes du roi, il refuse de descendre de cheval. Le cardinal de Mazarin le repère et le rallie à la cause royale, comme il l'a déjà fait avec d'autres frondeurs. Vauban s'illustre au siège de Sainte-Menehould et sur quelques autres champs de bataille qui lui permettent d'observer et d'échafauder des plans pour améliorer l'efficacité des troupes et économiser des vies.

En 1655, il devient ingénieur du roi et déploie patiemment ses talents dans le génie militaire. Mais dans ce milieu conservateur, il lui faut attendre 1673 et le siège de Maastricht pour inaugurer son système d'attaque : des tranchées en zigzag pour éviter les tirs en enfilade qui se combinent avec « des parallèles concentriques » pour se rapprocher des assiégées. La victoire est totale, éclatante. Louis XIV lui accorde une gratification de 80 000 livres que Vauban utilise pour acheter le château de Bazoches.
Sitôt propriétaire, il y fait construire une nouvelle aile où il installe son cabinet d'étude.

« Une dizaine de personne travaillaient à plein temps à la défense du territoire. Le château était également doté d'une garnison. Vauban partageait son temps entre Bazoches, Lille où il était gouverneur et les différentes places à fortifier que lui commandait le roi » raconte l'actuel propriétaire du château, Amaury de Sigalas, lui-même descendant de Vauban. Dès lors, il va imposer ses idées. Plutôt que d'épuiser les troupes à conquérir une galaxie de places étrangères qui éparpillent les forces en traçant des frontières confuses et sans cesse mouvantes, il réussit à convaincre le roi de renforcer les frontières naturelles de l'Est et du Nord, par une ceinture de fortifications qu'il dénomma « le pré carré ». Et pour cela il développe un système de défense totalement novateur pour l'époque. Il faut dire que la généralisation du boulet métallique ébranle un peu partout les convictions et les hautes courtines des forteresses.

La citadelle de Longwy

Parmi les 160 villes que Vauban a fortifiées ou retouchées, Longwy (Meurthe-et-Moselle) fait partie des neuf cités construites ex-nihilo. Elle est considérée comme l'une des villes idéales, selon la conception de Vauban. Ruiné par les troupes françaises en 1672, Longwy bénéficie d'un vaste plan de reconstruction entre 1679 et 1682 sur un plan hexagonal à six bastions, pensé par Vauban pour tenir en respect la garnison espagnole de Luxembourg et fermer le débouché des Ardennes entre la Meuse et la Moselle. La moitié environ des remparts a été conservée, ainsi qu'une porte fortifiée, les casernes, le puits central... Cet ensemble de fortifications a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008.

Les fortifications de Belfort

Quand Vauban découvre les fortifications de Belfort en 1675, il les juge très insuffisantes au regard de la situation de la ville à proximité du Saint Empire germanique. De lourds travaux sont engagés en 1687 et vont durer 16 ans. L'enceinte d'origine est remplacée par une enceinte bastionnée pentagonale deux fois plus importante, ce qui permit la construction de nouvelles casernes mais qui nécessita le déplacement de la rivière La savoureuse. *Possibilité de visiter le site, de fossés en bastions, avec un audio guide qui raconte l'histoire de Belfort et de sa citadelle.*

© Studio A LINDER

Neuf-Brisach, la ville nouvelle

Contraint par le traité de Ryswick de rendre à l'Allemagne la ville de Vieux-Brisach, française depuis 1663, Louis XIV demande à Vauban de fortifier la nouvelle frontière. De l'autre côté du Rhin, sur un terrain plat et dégagé, Vauban construit un vaste octogone flanqué de tours et courtines bastionnées. Pour pallier l'absence de relief, il multiplie les obstacles et les ouvrages avancés. Cette ville construite ex-nihilo est considérée comme l'ouvrage défensif de plaine le plus abouti, réalisé par Vauban. Les ouvrages de Neuf-Brisach (Haut-Rhin) classés par l'UNESCO sont encore largement visibles aujourd'hui. Un petit musée permet de découvrir la stratégie de défense de la cité et les techniques de fortification.

Les châteaux voient s'effondrer leurs rêves de gloire, incapables de résister à cette nouvelle artillerie. Vauban décide donc d'arrêter les assaillants le plus loin possible des murs d'enceinte, en multipliant les ouvrages qui retarderont leur progression, le tout « en adaptant le plan au terrain et non le terrain au plan ». Dans un premier temps, il améliore les places fortes existantes par la construction d'une double enceinte de remparts en forme pentagonale, reliée par une galerie souterraine. Mais son système de défense le plus abouti se tapit au sol, épouse au plus près le profil du terrain. De vertical, il devient horizontal comme à Neuf-Brisach (voir ci-contre). Au total, Vauban va fortifier près de 300 villes, citadelles ou châteaux. Une véritable ceinture de fer qui a inspiré des générations d'ingénieurs militaires un peu partout dans le monde. Et qui a fait de Vauban un maitre incontesté des fortifications, promu maréchal de France en 1703, quatre ans avant sa mort. ★

Jean-Marc Toussaint

© Gilles Pecqueur

Deux fois construit à Bitche

À partir de 1681, Vauban fait modifier le système de fortification de Bitche (Moselle) en utilisant les spécificités du site liées à sa hauteur et à l'étroitesse du rocher. Il fait notamment construire quatre bastions accolés au corps central et organise un judicieux étagement des feux. Cette première citadelle fut totalement détruite en 1697 par ceux qui l'avaient conçue quand le traité de Ryswick rendit la Lorraine au duc Léopold. Les constructions actuelles sont plus récentes. Elles datent de 1754, mais elles respectent le tracé et les plans de Vauban. Durant la guerre de 70, la Citadelle assiégée résista 230 jours aux assauts d'une armée de 7000 bavarois.

Mais aussi...

De nombreuses villes de l'Est conservent des aménagements plus ou moins importants commandités par Vauban. C'est le cas de la citadelle de Montmédy (Meuse) construite au 16e siècle sous le règne de Charles Quint, mais qui fut remaniée entre 1691 et 1698. Dans la région, Vauban œuvra également à Toul et Nancy (Meurthe-et-Moselle), à Marsal, Metz, Phalsbourg et Thionville (Moselle), à Salins-les-Bains (Jura), notamment au fort Saint-André. À Verdun (Meuse), les travaux durèrent dix ans et il réalisa notamment une enceinte bastionnée renforcée par un dispositif d'inondation défensive. Aujourd'hui, ces vestiges ne sont pas toujours bien conservés. Par exemple, à Montmédy, ils restent très présents dans le paysage, mais ils ont été largement démantelés par les allemands, à Phalsbourg.

01 Ain

COMBE Denis, St Genis Pouilly (1798e)
PONCET Jean-Louis, Échallon (1798e)

02 Aisne

CHAINEAUX Gérard, Nouvion-et-Catillon (245e)
FLEURY Jacques, Crépy (657e)
NIVELET Josette, Soissons (393e)

03 Allier

CERINI Colette, Saint-Pourçain-sur-Sioule (1483e)
COURTINAT Raymond, Chantelle (1698e)

05 Hautes-Alpes

BIAL Raymond, Briancon (635e)

06 Alpes-Maritimes

BOUHELIER Roger, Grasse (98e)
DEVIN Henri, Nice (2e)
GABRIELLY Jean, Nice (828e)
PARDO Georges, Nice (177e)

07 Ardèche

CAYRON Pierre, Aubenas (54e)
JEANTELOT Charles, Saint-Paul-le-Jeune (54e)
LAMBERT Denise, Talencieux (1767e)
MOREL Pierre, Saint-Julien-Vocance (1767e)

08 Ardennes

CHARLET Robert, Singly (181e)
JORAND Jean, Bogny-sur-Meuse (181e)

09 Ariège

GEMIGNANI Lucien, Foix (241e)
HADAD Laredi, Tarascon-sur-Ariège (241e)
PONSOT Léon, Saint-Girons (241e)
PUJOL Roger, Sentenac-d'Oust (241e)
ROUZIES René, Laroque-d'Olmes (241e)

11 Aude

FASIUS Roger, Limoux (957e)
HERITIER Francisque, Pennautier (216e)

13 Bouches-du-Rhône

BARRA Francis, St-Martin-de-Crau (1108e)
DELABRE Jean-Marie, Venelles (290e)
FOURNIER Jacques, Pelissanne (423e)
LAURENT Bernard, Roquefort-la-Bédoule (1574e)
LUCCI Alain, La Ciotat (828e)
LUCIANI Raymonde, Marseille (1574e)
NAULOT Gilbert, Tarascon (267e)
PERON François, Marseille (423e)
SCOTTO DI VETTIMO Louis, Aubagne (550e)
VESTRIS Georges, Marseille (89e)

14 Calvados

BENARD Claude, Courtonne-les-Deux-Églises (220e)
LAIR Michel, Saint-Denis-de-Mailloc (220e)
LAMBERT Robert, Herouville-St-Clair (211e)

16 Charente

BERNERON Gilbert, La Rochefoucauld (136e)
THIBAUD Yves, Gond-Pontouvre (119e)

17 Charente-Maritime

BARTHOLEMOT Marie-Madeleine, Mazeray (416e)
CADET Gérard, Saint-Agnant (31e)
MEMIN Marcel, Bourcefranc-le-Chapus (271e)
SAINT AURET Geneviève, Rochefort (31e)

18 Cher

DUCRET Michel, Bourges (30e)
OZON Josette, Menetou Salon (30e)

19 Corrèze

BRUNNER Richard, Tulle (438e)
LACOMBE Jean-Pierre, Jugeals-Nazareth (128e)
MUSSET Lucien, Tulle (438e)
REVEL André, Chamboulive (438e)
THOMAS Serge, Ussel (438e)
VERNY Edmond, Arnac-Pompadour (128e)

21 Côte-d'Or

BOIVIN André, St-Jean-de-Losne (858e)
RENOT Daniel, Chevigny-Saint-Sauveur (1066e)

22 Côtes d'Armor

CAMART Roger, St-Cast-le-Guildo (486e)
ERHEL Jean-François, Pleneuf-Val-André (1216e)
JOUAN Alexis, Lanvollon (452e)
LUCAS Georges, Trébeurden (165e)
RICHARD Roger, Pleneuf-Val-André (1216e)

24 Dordogne

CADET Albert, Ribérac (682e)
HOLDER Paul, Mussidan (1408e)
PISZKO Zygmond, Bergerac (63e)

25 Doubs

BOYRIE Jacques, Vuillecin (1557e)
JUILLARD Daniel, Meslières (282e)
NICOD Yves, Montbéliard (1557e)
PERRIN Henriette, Dommartin (1557e)
SCHWARTZ Jean-Jacques, Besançon (144e)

26 Drôme

MONIN Jean, Romans-sursIsère (263e)
PEYRONNET Gaston, Beaumont-lès-Valence (257e)
PIALLAT Suzanne, Valence (257e)

28 Eure-et-Loir

GARAGNON Jean-Marie, Nogent-le-Rotrou (631e)
HABERT Claude, Villiers-le-Morhier (300e)
HERVE Roger, Luce (20e)
LEBORGNE René, Magny (20e)
RICOIS Donat, Roinville (20e)

29 Finistère

AUFFRET Robert, Brest (11e)
FLOCH Jean-Paul, Cléder (325e)
GOYEC Raymond, Rosporden (1792e)
GUIOT Pierre, Plouescat (325e)
LAURANS Yves, Plouescat (325e)
LE GALL Denis, Cléder (325e)
MANAC'H Jean-Louis, Crozon (1835e)
MENEZ Simone, Crozon (1835e)

30 Gard

BRESSON Georgette, Aramon (32e)
EVENOU Louis, Garons (1797e)
KARWAT Raymond, Alès (1196e)
LEDEY Serge, Beaucaire (6e)
PEIFFER Thérèse, Alès (161e)
PELATAN Pierrette, Saint-Ambroix (1196e)

31 Haute-Garonne

CAMBUS Marius, Carbonne (1793e)
COMBRET Jean-Claude, Portet-sur-Garonne (1749e)
COTILLEC Ferdinand, Villeneuve-Tolosane (1749e)
LANDES Raymond, Toulouse (21e)
MERLE Gérard, Muret (1749e)
RIBES Jacques, Saint-Gaudens (1643e)

32 Gers

LAVERNY Charles, Condom (505e)
LIAN Fernand, Saint-Orens-Pouy-Petit (505e)
SARRADE Gérard, Riscle (1760e)

33 Gironde

DULUC Robert, Lanton (1152e)
FIN Guy, Vertheuil (1458e)
HUGO Jacques, Gaillan-en-Médoc (661e)
KLINKA Yves, Pessac (1807e)
LASCORY Jean, Saint-Médard-en-Jalles (392e)
MARRAS Jean-François, Bègles (159e)
OTEIZA François, Gaillan-en-Médoc (661e)
ROUGE René, Toulenne (1610e)
TISSIER Pierre-Jacques, Blaye (295e)

34 Hérault

GONZALEZ Georges, Serignan (66e)
HERNANDEZ Adrien, Montpellier (177e)
MARCHAL Marcel, Sérignan (66e)
NOVIK Constantin, Lattes (177e)
STRICHER André, St-Jean-de-Vedas (177e)
VITTOZ René, Mauguio (1697e)

35 Ille-et-Vilaine

BREUILLE Madeleine, Chantepie (73e)
GAILLARD Jean, St-Lunaire (143e)

36 Indre

METIER Francis, Le Blanc (656e)

37 Indre-et-Loire

BOHANNE Claude, Joué-lès-Tours (1819e)
DUBOIS Roger, Joué-lès-Tours (1819e)
LOYAU Julien, Montlouis-sur-Loire (36e)
MERLIN Michèle, La Croix en Touraine (1830e)
MOREAU Hugues, Joué-lès-Tours (1819e)

38 Isère

COTTON Georges, Cessieu (3000e)
HODISTER Robert, St-Laurent-du-Pont (807e)
JANON Gustave, Chabons (807e)
RUEFF Michel, Faramans (1250e)

40 Landes

AUGUSTIN Roger, Carcarès-Sainte-Croix (1810e)
DOISNE Michel, Saint-Paul-lès-Dax (1781e)
DUPUY Albert, Tarnos (1002e)
ETCHART Jean, Saint-Paul-lès-Dax (1781e)
GEAY Jacques, Capbreton (1638e)
MARTINEZ Yves, Parentis-en-Born (1585e)
RENAUD Alain, Biscarrosse (1585e)

41 Loir-et-Cher

LACOSTE Bernard, Noyers-sur-Cher (116e)
NICOL Yves, Romorantin-Lanthenay (395e)

44 Loire-Atlantique

LAUCOIN Jean-Luc, Lege (1383e)
PATRON Marcel, Reze (180e)
RIBERE Edouard, Pornichet (195e)
SCHMID Gérard, Bouaye (180e)
TANNOU Raymond, Nantes (180e)

45 Loiret

DEMONT Jacques, Nogent-sur-Vernisson (374e)
FLAMANT Yves, Saint-Péravy-la-Colombe (1739e)
JACQUEMET Pierre, Fleury-les-Aubrais (1739e)
LIAUBET Edmond, Olivet (139e)

46 Lot

DELARIVIERE Michel, Faycelles (710e)
FABRE Léon, Gramat (710e

49 Maine-et-Loire

CHUPIN Jacques, Mauges-sur-Loire (1389e)
COMBAT Louis, Cholet (522e)
GODEFROY Françoise, St-Lambert-des-Levées (606e)
GUERRIN Eugène, Angers (131e)

50 Manche

DESFEUX Bernard, Granville (523e)
GOUTIERE Lucien, Tourlaville (1414e)

51 Marne

CORDIER Michel, Les Petites Loges (145e)
GABET Gérard, Fismes (1687e)
PETIT Lucien, Damery (593e)

53 Mayenne

LEROUGE Yvonne, Laval (214e)

54 Meurthe-et-Moselle

FREYERMOUTH Lise, Petitmont (1234e)
HENRY Pierre, Domgermain (384e)
JEANDIDIER Roger, Tomblaine (44e)
NOEL Marcel, Lunéville (51e)
SIDO Bernard, St-Nicolas-de-Port (44e)
TREVILLOT Roland, Lorey (51e)
VANDENBROM Gabriel, Dombasle-sur-Meurthe (51e)

55 Meuse

DUBREUIL Michel, Verdun (82e)

56 Morbihan

BARDON Gilles, Larmor Baden (43e)
BURBAN René, Hennebont (333e)
DENIS Luc, Sarzeau (125e)
HEMONET Jean-Paul, Merlevenez (884e)
LAMOUR Albert, Vannes (125e)
LANNOO Louis, Vannes (125e)
PELLEN Pierre, Quiberon (589e)

57 Moselle

BOUCHUT André, Metz (230e)
CESAR Raymond, Forbach (597e)
HELDRE Jacques, Les Etangs (230e)
PATE Christian, Montigny-lès-Metz (82e)
WEISSE Eugénie, Rimling (243e)

59 Nord

LEMAIRE Alain, Tourcoing (545e)
PAYEN Bernard, Montigny-en-Cambrésis (1246e)

60 Oise

MAILLIEZ Jany, Melicocq (136e)

62 Pas-de-Calais

DECAMPS Augustin, Graincourt-lès-Havrincourt (286e)
GODBERT Henri, Martinpuich (662e)
LARRIEU Jacques, Béthune (136e)
RACZEK Jeanne, Liévin (561e)

64 Pyrénées-Atlantiques

BELHOMME Jack, Orthez (494e)
DESAPHY Marc, Pau (188e)
DODET Jean, Pau (188e)
GASQUET Harrys, Mourenx (1533e)
MAYNE Jean, Salies-de-Béarn (506e)
MOUNAIX Paul, Jurançon (188e)
SOCCARROS Gaston, Gelos (188e)

65 Hautes-Pyrénées

BERNIGOLE Liliane, Lannemezan (846e)
VERGE Joseph, Pierrefitte Nestalas (786e)
D'AUBAS Georges, St-Laurent-de-la-Salanque (1620e)

66 Pyrénées-Orientales

GUIGON René, St Cyprien (1621e)
LISSARRE Albert, Canet-en-Roussillon (1668e)
MARRAZZA Josette, Laroque-des-Albères (1716e)
SANCHEZ Ernest, Llupia (1712e)

67 Bas-Rhin

SANTELLI Libano, Oberschaeffolsheim (788e)

68 Haut-Rhin

BRIGNON André, Volgelsheim (308e)
BURY Jean, Soppe-le-Bas (339e)
LAMBERT Jean-Claude, Niedermorschwihr (308e)
SCHALLER René, Bergheim (308e)
VOUGE Marcel, Colmar (308e)

69 Rhône

AMORIC Alice, Sainte-Colombe (64e)
CLAPIER Yvonne, Bron (473e)
DUFEU Guy, St-Genis-les-Ollières (502e)

70 Haute-Saône

AUBRY André, Lure (476e)
DIEBOLD Robert, Port-sur-Saône (974e)
LAURENT Gabriel, Conflans-sur-Lanterne (309e)
SIMONIN Roland, Seveux (247e)
SUQUET Jean-Marie, Corbenay (316e)

71 Saône-et-Loire

BADER Jacques, Chalon-sur-Saône (238e)
GUERIN Robert, Mancey (238e)
VICTOR Michel, Dracy-Saint-Loup (14e)

72 Sarthe

ANTIER Marcel, Le Mans (76e)
SAUCET Germaine, Saint-Paterne (569e)
TROFF Marcel, La Flèche (76e)

SAVEZ-VOUS QUE LA SNEMM EST HABILITÉE À RECEVOIR VOS LEGS ET DONATIONS ?

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1922, la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire est habilitée à recevoir des legs et donations. Ces libéralités lui permettent de maintenir ses actions de soutien à un niveau substantiel.
Pour tous renseignements : 01 45 22 68 11

76 Seine-Maritime

ALLEAUME Marcel, Le Havre (137e)
LECQUE Michel, Le Havre (137e)
PETIT Jean-Paul, Bois-Guillaume (643e)
POLIN Jean, Sotteville-lès-Rouen (720e)
SAID Gilbert, Le Havre (137e)

77 Seine-et-Marne

BLACTEAU Jean, Avon (47e)
DESMARETZ Richard, Nemours (47e)
MACQUART Lucien, St-Jean-les-Deux-Jumeaux (611e)
TRAMAUX Daniel, Nangis (520e)

78 Yvelines

GARNIER René, Vélizy-Villacoublay (1642e)
LARCIER Gérard, Beynes (1642e)

79 Deux-Sèvres

DURINA Stéphane, Celles-sur-Belle (886e)
PAIRAULT Albert, Lezay (1588e)

80 Somme

BROUET Patrice, Péronne (174e)
MEUNIER Bernard, Hombleux (174e)

81 Tarn

PALIS Jacques, Marssac-sur-Tarn (250e)

82 Tarn-et-Garonne

CORRECH Raymond, Trejouls (1423e)
GRAVEAU Yannick, Verdun-sur-Garonne (1211e)
RAJALOT Claude, Donzac (1167e)

83 Var

BRUNERO Louis, Six-Fours-Les-Plages (630e)
CARPENTIER Madeleine, Six-Fours-Les-Plages (630e)
CERA Roland, Le Pradet (278e)
DAVID Agnès, La Seyne-sur-Mer (630e)
DECOURT Claudette, Fréjus (1743e)
GOUTAL THINET Agnès, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (311e)
HELBERT Henri, Bandol (828e)
KAMEL Yassine, Brignoles (311e)
LAUR Antoinette, La Seyne-sur-Mer (344e)
LEPILLEUR Henri, Pignans (428e)
MAIRE Jacques, Trans-en-Provence (278e)
MOUILLEBET Ginette, La Seyne-sur-Mer (344e)
PINKERWITZ Didier, La Garde (1527e)
ZANOLINI Joseph, Callas (278e)

84 Vaucluse

BESSERER Jacqueline, Taillades (955e)
CADIERE Louis, Avignon (32e)
DERISCHEBOURG Marie, Avignon (32e)
GROSMOUGIN Louis, Orange (252e)
LAMBERT René, Piolenc (252e)
RICHET Jean-Paul, Uchaux (252e)
SAYOU Eugène, Sorgues (852e)

85 Vendée

DOLIVET Anne, La Roche-sur-Yon (147e)
JANOWSKI Jacques, Le Langon (148e)
MOUTON Jean-Jacques, St-Gilles-Croix-de-Vie (1383e)

86 Vienne

GARDAIS Marcel, Nieuil-l'Espoir (616e)
SARRODET Jeanne, Loudun (1332e)

87 Haute-Vienne

BELAIR Marcel, Limoges (45e)

88 Vosges

CLAUDE Gilles, St-Amé (408e)
DARBELLAY Michel, Mirecourt (696e)
KLEINDIENST Robert, Gérardmer (482e)
LAMBOLEZ Jean-Michel, Rupt-sur-Moselle (1050e)
LAROSE Simone, Dommartin-aux-Bois (408e)
MOSSIER Robert, Neufchateau (276e)
SCONDO Serge, Regnevelle (1724e)

89 Yonne

GASPERET Bruno, Tonnerre (176e)

91 Essonne

HUNTER Pierre, Ste-Geneviève-des-Bois (1759e)

92 Hauts-de-Seine

PRUDENT Josette, Courbevoie (626e)
SOUCHET Roland, Malakoff (1642e)

93 Seine-St-Denis

MACE Eliane, Sevran (731e)
M'BODJI Alioune, Bondy (3000e)

94 Val-de-Marne

BONDON René, Villeneuve-St-Georges (356e)
CAILLON Roger, Maisons-Alfort (3009e)

971 Guadeloupe

DELANNAY Marie, Vieux-Fort (154e)

972 Martinique

COSSOU Camille, Fort de France (361e)

À toutes les personnes dans la peine,
nous présentons nos sincères condoléances.

Pour toutes questions : **01 45 22 84 46**
ou **effectifs@snemm.fr**

MÉDAILLÉS À L'HONNEUR

Légion d'honneur

CHEVALIER

DEKTIANNIKOV Serguei, 1574e (13)

Ordre National du Mérite

HAYOTTE Claude, 144e (25)

Croix du combattant

LAVAIL Jean, 53e (66)

La parution dans ces colonnes des noms des nouveaux décorés et promus n'est pas automatique. Elle est laissée à l'appréciation de chaque récipiendaire qui, s'il la souhaite, veillera à en informer son président de section. Celui-ci se chargera de nous faire suivre la demande.

La rédaction

PROMOTION

L'adjudant-chef de gendarmerie **SCHNEIDER Olivier,** commandant la brigade de Bazas (33) est promu major à compter du 1er aout 2019. Il est adhérent à la 1610e section de Langon-la-Réole. Nous lui adressons nos très sincères félicitations.

CARNET

Naissances

NATHANAËL, petit-fils de M. et Mme Soussindirane ETTOU 1710e (94)
ADELE, 3e, 4e,et 5e arrières-petits-enfants de Louis MATHEY 195e (44)
LUCIEN
TIMOTHÉE
AGATHE, 2e petite-fille de Suzanne DERAIN 19e (21)
JOSEPH, arrière-petit-fils de Gervais BOURION 44e (54)
TIMOTE, arrière-petit-fils de Jacques LEMESLE 1610e (33)
MAUD, arrière-petite-fille de Jacques LEMESLE 1610e (33)
MATHILDE, 4e arrière-petite-fille de Jean Maris NOULLEZ 1374e (62)
JULES, petit-fils de Jean-Paul GALLET 685e (85)
HUGO, petit-fils de René SAVINEAU 685e (85)

Noces

DIAMANT (60 ans)

LACROIX Claude, 1557e (25)
ROY Pierre, 1574e (13)
HUCHEROT Michelle, 19e (21)

OR (50 ans)

SCHWARTZ Claude, 794e (57)
MULLER Gilbert, 794e (57)

ORCHIDÉE (55 ans)

CESBRON Christian, 667e (73)

VERMEIL (45 ans)

GUYONNET André, 886e (79)

Décès

(Conjoints et enfants de nos adhérents)

MARLE Jacqueline, épouse de Daniel 144e (25)
PIERRE-JUSTIN Lydie, fille de Jean 141e (51)
GARRIGOS Monique, épouse de René 230e (57)
LAMBELIN Odette, épouse d'Alain 19e (21)
BERBOUX Simone, épouse de Jacques 141e (51)
DRIEUX Jany, épouse de Robert 1751e (32)
BIRNNEAU Solange, épouse de René 1550e (17)
JAMEY Henriette, épouse de Robert 144e (25)
GRANDJEAN Marie-Thérèse, épouse de André 19e (21)
VALENTIN Jeannine, épouse de Michel 19e (21)

Afin d'éviter de fréquents doublons, nous remercions nos lecteurs de formuler leur demande de parution auprès des présidents de sections, lesquels se chargeront de nous communiquer l'information de préférence par voie électronique.

Champagne Premier cru

CHAMPAGNE A. BAGNOST

30, rue du Général de Gaulle - 51530 Pierry
☎ 03 26 54 04 22 - Fax : 09 70 61 07 43
champagnebagnost@orange.fr

Tarifs TTC valables du 1er mars 2019 au 30 septembre 2019

BOUTEILLE :	T.T.C.
CUVÉE DES COLLECTIONNEURS (capsule série numérotée limitée)	12,70 €
CUVÉE SÉLECTION	13,90 €
CUVÉE ROSÉ Premier Cru	14,90 €
CUVÉE BLANC DE BLANCS Grand Cru MILLÉSIMÉ	15,60 €
CUVÉE PRESTIGE Premier Cru	16,10 €
CUVÉE BLANC DE NOIRS Premier Cru MILLÉSIMÉ	17,10 €
RATAFIA (apéritif champenois)	9,00 €
DEMIE :	
CUVÉE SÉLECTION	7,45 €
MAGNUM :	
CUVÉE SÉLECTION	29,85 €
CUVÉE ROSÉ Premier Cru	32,10 €
JÉROBOAM (contenance 4 bouteilles) :	
CUVÉE SÉLECTION	95,50 €

Ces vins sont dosés BRUT, possibilité de doser en DEMI-SEC la cuvée initiale et la cuvée Sélection. LE COLISAGE EXISTE EN 6 BOUTEILLES ET EN 12 DEMI-BOUTEILLES.

Franco de port en France continentale à partir de 60 bouteilles

Frais de port : forfait de 28 €, 1 à 12 bouteilles
forfait de 30 €, 13 à 24 bouteilles
de 25 à 59 bouteilles : 1,40 € par bouteille, prix à l'unité

(2 demies = 1 bouteille et 1 magnum = 2 bouteilles).

Remise de 0,40 € par bouteille prise en nos celliers (sauf magnum, ratafia et jéroboam).

Nous vous conseillons de contrôler les colis en présence du transporteur.

La maison est ouverte tous les jours (sur rendez-vous) sauf le dimanche

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Le droit de cité... connaissez-vous l'origine ?

Les Canadiens du régiment du Saint-Laurent, qui ont combattu sur le sol français lors de la Première Guerre mondiale et qui ont essuyé de lourdes pertes, sont venus à Arras pour honorer leurs victimes inhumées dans différents cimetières de notre région.

Une belle représentation des participants à cette émouvante cérémonie.

Une cérémonie a été organisée en leur honneur le lundi 12 août 2019. À cette occasion, la ville d'Arras a accordé à ce régiment le « droit de cité ».

L'origine de cette expression, née au XXe siècle, est issue du domaine militaire où une unité était, selon une tradition, autorisée à défiler dans les rues de la ville, de la cité. L'expression appartient aujourd'hui au langage courant.

Chef de corps arrêté par le chef de la police municipale.

Le droit de cité est synonyme de « clés de la ville » dans un contexte militaire. C'est une vieille tradition par laquelle une ville autorise une unité militaire à défiler dans ses rues au son de ses tambours, drapeaux consacrés déployés et baïonnettes au canon. L'unité peut par la suite exercer son droit de cité lorsque requis.
À l'issue du dépôt de gerbe qui s'est déroulé au monument aux Morts, place Foch, le détachement s'est rendu en défilant au son de la cornemuse jusqu'à la place des Héros, précédé par les drapeaux du Comité d'entente des associations patriotiques d'Arras.

Le détachement est alors arrêté par un policier qui demande au chef de corps le motif de sa présence. Ce dernier se présente et indique qu'il sollicite pour son régiment le droit de cité. Il est escorté jusqu'à la porte du beffroi qu'il heurte de son sabre. Le représentant du maire fait ouvrir les portes et répond à la requête du chef de corps en lui octroyant le droit de cité, charte détaillée sur un parchemin qui lui est remise au sein du beffroi d'Arras. ★

Damien Patou, 162e section d'Arras

Présentation de la Charte en présence des autorités locales.

Avec son sabre le chef de corps frappe à la porte de la mairie.

Le chef de corps demande à monsieur le maire l'autorisation de défiler en armes dans sa ville.

Maillage du territoire par les administrateurs

Vous trouverez ci-dessous le nouveau maillage du territoire, de l'étranger et des DOM-TOM des administrateurs qui seront désormais vos référents :

Administrateur	Département
HAUTS DE FRANCE	
Joël Davennes	AISNE (02)
	OISE (60)
Jean-Claude Maury	NORD (59)
	PAS-DE-CALAIS (62)
	SOMME (80)
NORMANDIE	
Patrice Drocourt	CALVADOS (14)
	EURE (27)
	MANCHE (50)
ÎLE-DE-FRANCE	
Patrice Drocourt	SEINE-ET-MARNE (77)
	YVELINES (78)
	ESSONNE (91)
	HAUTS-DE-SEINE (92)
	SEINE-SAINT-DENIS (93)
	VAL-DE-MARNE (94)
	VAL-D'OISE (95)
GRAND EST	
Jean-Paul Viry	ARDENNES (08)
	MARNE (51)
	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)
	MEUSE (55)
	MOSELLE (57)
José Réal	AUBE (10)
	HAUTE-MARNE (52)
	BAS-RHIN (67)
	HAUT-RHIN (68)
	VOSGES (88)

Administrateur	Département
PAYS DE LA LOIRE	
Norbert Dauba	LOIRE-ATLANTIQUE (44)
	MAINE-ET-LOIRE (49)
	MAYENNE (53)
	SARTHE (72)
	VENDÉE (85)
CENTRE – VAL DE LOIRE	
Patrick Lamy	CHER (18)
	EURE-ET-LOIR (28)
	INDRE (36)
	INDRE-ET-LOIRE (37)
	LOIR-ET-CHER (41)
	LOIRET (45)
BOURGOGNE – FRANCHE COMTÉ	
André Géry	CÔTE-D'OR (21)
	DOUBS (25)
	JURA (39)
	NIÈVRE (58)
	HAUTE-SAÔNE (70)
	SAÔNE-ET-LOIRE (71)
	YONNE (89)
	TERRITOIRE-DE-BELFORT (90)
NOUVELLE AQUITAINE	
Norbert Dauba	CHARENTE (16)
	CHARENTE-MARITIME (17)
Patrick Lamy	DEUX-SÈVRES (79)

Administrateur	Département
Louis Lauseig	CORREZE (19)
	CREUSE (23)
	DORDOGNE (24)
	GIRONDE (33)
	VIENNE (86)
	HAUTE-VIENNE (87)
Roland Marcant	LANDES (40)
	LOT-ET-GARONNE (47)
	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)
AUVERGNE – RHÔNE ALPES	
Michel Dumas	AIN (01)
	ALLIER (03)
	ISÈRE (38)
Patrick Lamy	PUY-DE-DÔME (63)
Jean-Pierre Lemaire	ARDÈCHE (07)
	DRÔME (26)
	SAVOIE (73)
	HAUTE-SAVOIE (74)
Maryvonne Sayos	CANTAL (15)
	LOIRE (42)
	HAUTE-LOIRE (43)
	RHÔNE (69)
OCCITANIE	
Jean-Pierre Beaulieu	AVEYRON (12)
	GARD (30)
	LOZÈRE (48)
Edmond Dominati	HAUTE-GARONNE (31)
	GERS (32)
	LOT (46)
	HAUTES-PYRÉNÉES (65)
	TARN (81)
	TARN-ET-GARONNE (82)

Administrateur	Département
Maryvonne Sayos	ARIÈGE (09)
	AUDE (11)
	HÉRAULT (34)
	PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)
PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR	
Michel Dumas	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)
	HAUTES-ALPES (05)
	ALPES-MARITIMES (06)
Jean-Pierre Lemaire	BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
	VAR (83)
	VAUCLUSE (84)
CORSE	
Roland Marcant	CORSE
DOM TOM	
Roland Marcant	GUADELOUPE
	GUYANE
	NOUVELLE CALÉDONIE
	MARTINIQUE
Maryvonne Sayos	LA REUNION
HORS FRANCE	
Jean-Pierre Lemaire	MONACO
Maryvonne Sayos	CANADA
Jean-Claude Maury	BELGIQUE
José Réal	ALLEMAGNE

Informations importantes du service des effectifs

IMPORTANT

Abonnements groupés 2020 (Service des effectifs)

Les listes nominatives et bordereaux récapitulatifs seront transmis aux sections au cours de la semaine 44 (28 octobre/2 novembre 2019). Une fois complétés, ils devront être retournés au siège **AVANT LE 31 JANVIER 2020**, accompagnés du règlement correspondant au nombre d'abonnements souscrits. Cette date est rigoureusement impérative, afin de respecter leur traitement en amont de la distribution de la revue du premier trimestre 2020. Tous les formulaires sont conçus pour une gestion rationnelle et efficace. Merci de les respecter en n'y adjoignant aucun autre document et en y portant uniquement les renseignements demandés. Veillez à vérifier les adresses des destinataires et, le cas échéant, à les modifier lisiblement. Concernant les adhérent(e)s bénéficiant de la revue à titre gratuit, merci également de nous signaler celles et ceux auprès desquels sa distribution serait superflue (pour raisons de santé ou autres motifs). Cet ajustement permettra, en effet, une répartition plus objective des dépenses.

À noter que tout envoi incomplet sera systématiquement retourné et retardera, par conséquent, la diffusion de la revue auprès des demandeurs. Nous comptons sur votre vigilance

Cotisations 2020 (Service des effectifs)

Les listes nominatives et bordereaux d'envoi de fonds seront transmis aux sections au cours des semaines 52 et 1 (23 décembre 2019/5 janvier 2020).

Cette période a été arrêtée afin d'être au plus près de la réalité des effectifs de chaque section. Une fois complétés, ils devront être retournés au siège **AVANT LE 30 JUIN 2020**, accompagnés du règlement correspondant au nombre de reversements de cotisations. Les envois incomplets, empêchant le traitement des mises à jour annuelles, seront systématiquement retournés.

Délivrance des reçus fiscaux (Service des effectifs)

Les reçus fiscaux 2019 seront émis au cours des semaines 1 et 2 (30 décembre 2019/12 janvier 2020). Depuis 2013, le reçu fiscal n'est plus à joindre à la déclaration d'impôts. Il convient néanmoins de le conserver pendant au moins trois ans, dans l'hypothèse d'un contrôle fiscal futur.

Pour rappel, les personnes physiques bénéficient d'un abattement de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.
Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, l'abattement est de 60 % des sommes versées dans la limite de 5 ‰ (« cinq pour mille ») du chiffre d'affaires.

Il n'y a plus de secrétaire présente physiquement au Service des effectifs depuis le mois de juillet 2019. Merci de privilégier la correspondance électronique à l'adresse suivante :
responsable.effectifs@snemm.fr

NOTRE BOUTIQUE

Médaille Militaire pendante

Fixation par
2 épingles dorées
Prix unitaire : 37,80 €

Médaille « Vauban »

Prix unitaire : 22 €

Médaille «SNEMM»

Prix unitaire : 29 €

Parapluie

Prix unitaire : 17 €

Insigne de porte-drapeau

(Existe aussi avec mention
10 ans, 20 ans et 30 ans)
Prix unitaire : 13 €

Album illustré «L'épopée de la Médaille Militaire»

Prix unitaire : 16 €
+ Frais de port :
de 1 à 4 exemplaires 4 €
de 5 à 10 exemplaires 10 €
Au-delà de 10 exemplaires,
nous consulter

Coffret finition nickel brillant

Intérieur velours,
couvercle estampé
en relief finition vieil argent
(diam. 8 cm /
hauteur 2,5 cm)
Prix unitaire : 35 €

Retrouvez
d'autres articles sur :
www.snemm.fr
Rubrique «**Boutique**»

Ces articles sont disponibles au Siège
36 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris
(Métro Saint-Augustin ou Miromesnil).

Attention : les règlements par CB ne sont pas acceptés pour les articles pris sur place.

Si vous ne pouvez vous déplacer, il vous suffit de rédiger votre commande sur papier libre, sans omettre d'y joindre votre règlement par chèque libellé à l'ordre de la SNEMM.
Nos prix s'entendent frais de port inclus. Toutefois, si vous souhaitez un envoi sécurisé, merci d'ajouter 6€ au montant de votre commande. (Voir ci-dessus tarification particulière concernant l'album illustré).

SNEMM-BOUTIQUE : 01 45 22 98 17

SECTION N° ..... de .....

BULLETIN D'ADHÉSION

(Après avoir complété votre bulletin, merci de le remettre au Président de votre section)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : dpd@snemm.fr

ARMÉE D'ORIGINE

(Cocher la case correspondante)

Terre ❍ **Air** ❍

Mer ❍ **Gendarmerie** ❍

Mme/M. : Nom .....

Prénom(s) .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse .....

Code Postal ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville .....

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋

Adresse électronique .....@.....

Ancien combattant ❍ Oui ❍ Non

N° carte AC ..... Date délivrance .....

CATÉGORIES DE MEMBRES ET COTISATIONS ANNUELLES

❍ **MEMBRE TITULAIRE** ..... **25,00€**
Médaillé militaire par décret n° ..... du .....

❍ **MEMBRE ASSOCIÉ** ..... **25,00€**

❍ **DAME D'ENTRAIDE** ..... **10,00€**

❍ **ABONNEMENT ANNUEL REVUE** ..... **6,00€**
❒ Dame d'entraide veuve de Médaillé militaire
(Revue adressée gratuitement)

Fait à .....

Le .....

Signature de l'adhérent

SERVICE DES EFFECTIFS
Tél. : 06 75 04 64 20
effectifs@snemm.fr

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE
Approuvée le 29 mai 2009 sous le n° IOCA 0812574A. Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922). Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot GR 113.

SIÈGE SOCIAL
36, rue de la Bienfaisance
75008 PARIS
Tél. : 01 45 22 68 12
Fax : 01 45 22 00 39
N° siret : 342 006 491 00019

ORGANISATION DU SIÈGE

Bureau national

Présidente générale : Maryvonne Sayos

1er Vice-président : Patrick Lamy
2e Vice-président : Jean-Pierre Lemaire
Secrétaire général : José Réal
Trésorier général : Jean-Pierre Beaulieu

CONTACTS

Direction : 01 45 22 68 12
direction@snemm.fr

Secrétariat général : 01 45 22 68 11
secretariat.general@snemm.fr

Secrétaire général : 06 48 73 79 83
sg@snemm.fr

Vie des structures : 06 87 02 23 25
sg@snemm.fr

Trésorier général : 06 43 92 41 62
tresorerie.generale@snemm.fr

Chef comptable : 01 45 22 84 47
chef.comptable@snemm.fr

Comptabilité / Structures : 01 45 22 84 51
compta-structures@snemm.fr

Effectifs (adhésions, abonnements, changements d'adresse, mutations, radiations) **: 06 75 04 64 20**
responsable.effectifs@snemm.fr
effectifs@snemm.fr

Entraide : 06 17 49 02 30
entraide@snemm.fr

Chancellerie : 06 89 36 82 44
chancellerie@snemm.fr

Récompenses : 06 33 28 45 75
recompenses@snemm.fr

Revue (conception-réalisation) **: 06 87 02 23 25**
revue@snemm.fr

Communication : 07 89 03 55 31
communication@snemm.fr

Site « Vie des structures » :
articlesviedesstructures@snemm.fr

Site internet : 07 89 03 55 31
site.internet@snemm.fr

Boutique : 01 45 22 98 17
boutique@snemm.fr

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos abonnés à la revue « La Médaille Militaire » et/ou à notre site internet www.snemm.fr. Afin d'être en conformité avec la nouvelle règlementation sur la protection des données applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD), il convient de nous assurer à nouveau de votre consentement à recevoir nos parutions et nos actualités. Ainsi, nous tenons à vous informer que vos données personnelles sont enregistrées dans un fichier privé et sécurisé, exclusivement destiné à la diffusion de « La Médaille Militaire » et la communication. Le responsable de leur traitement est le délégué à la protection des données de la SNEMM – monsieur Jean-Paul Viry – qui a été désigné en conseil d'administration. Si vous souhaitez continuer à les recevoir, aucune démarche n'est à entreprendre. Si vous souhaitez vous désabonner ou exercer votre droit d'accès au détail de vos données, à leur rectification ou à leur effacement, vous pouvez le faire à tout moment par email à : **dpd@snemm.fr**

Jean-Michel POULET
131 – Angers

Né le 4 septembre 1958 à Dieppe (76), appelé en février 1978 au 13e RG en Allemagne, il intègre l'ENSOA de Saint-Maixent-l'École. Promu sergent-chef en juillet 1986 et muté en France au 71e RG à Oissel où il se spécialisera dans le déminage. En 1993 muté au 4e RSMA à la Réunion. De retour en métropole en 1996 au 6e RG à Angers comme responsable d'une unité de déminage EOD/NEDEX. Nommé adjudant-chef en 1997 il sera muté en 2003 à l'EMIA de Polynésie française. En 2006 il est muté à l'échelon central NEDEX de Villacoubay comme adjoint officier opération.De retour au 6e RG, il sera président des sous-officiers pendant 5 ans. En 2016 Il prend ses droits à la retraite après 38 ans de service et rejoint la réserve opérationnelle du régiment. Il a été projeté de nombreuses fois en opérations extérieures – Bosnie - Kosovo - Afghanistan - Liban - Mali - Afrique de l'Ouest.
Jean Michel Poulet est porte-drapeau et secrétaire de la section depuis 2018.

Chevalier de l'Ordre national du mérite (2015), médaille militaire (2007), croix de la Valeur militaire (bronze), croix du combattant, titre de Reconnaissance de la Nation, Défense nationale (or), Commémorative française (Ex-Yougoslavie, Afghanistan), médaille Outre-mer (Liban, Sahel).

Christian SIMONNEAUX
1837 – Tours

Né le 17 décembre 1953 à St-Malo, il s'engage dans l'armée de l'air en 1971 à Chartres et rejoint l'École de formation initiale des sous-officiers de Nîmes. il est affecté en août 1972 sur la BA 117 de Paris où il est nommé sergent. Il rejoint ensuite le CDC 07/927 de Cinq-Mars-la-Pile. En 1983 il fera un premier séjour à l'OTAN, à Bruxelles. En 1986, il est muté à Châteaudun (BA 279). En 1991, il participe à l'opération Daguet en Arabie Saoudite. En 1992, il est à nouveau muté à l'OTAN à Bruxelles. En 1996, il est affecté sur la BA 117 de Paris en qualité de chef de secrétariat à l'EMAA. Fin 2000 il fera un séjour de 4 mois à Sarajevo, en ex-Yougoslavie. En 2003, il est muté sur la BA 705 de Tours au Bureau du contrôle interne. Admis à la retraite en 2009 il rejoint la réserve citoyenne en 2013. Porte-drapeau de sa section depuis 2007, il est titulaire du diplôme réservé à sa fonction.

Médaille militaire (2001), croix du Combattant, médaille d'Outre-mer (agrafe Moyen-Orient), médaille de la Défense nationale (bronze), médaille des Services Militaires Volontaires, médaille de Reconnaissance de la Nation, médaille Commémorative française (agrafe Ex-Yougoslavie).

Serge CHORON
250 – Albi

Serge Choron est né le 6 décembre 1955. Engagé volontaire en 1974, au titre du 1er RPIMa à Bayonne, il est muté au 8e RPIMa à Castres en décembre. Il sera nommé caporal en 1975, puis caporal-chef en 1976. En 1980, il rejoint le 2e RPIMa à Saint-Pierre de la Réunion. À l'issue de son séjour, en 1982, il est affecté à Albi au 1er BPCS qui prend l'appellation de 7e Régiment Parachutiste de Commandement et de Soutien. Muté en séjour Outre-mer au 33e Régiment d'Infanterie de Marine en Guadeloupe en 1984, il retrouvera la garnison de Castres en 1986. Au cours de sa carrière militaire, il a effectué 6 compagnies tournantes : Réunion, Gabon, Liban, Tchad, Centrafrique. Serge Choron est admis à faire valoir ses droits à la retraite après 15 ans de service en novembre 1988 avec le grade de caporal-chef.

Médaille militaire (2017), croix de la Valeur militaire, croix du Combattant, médaille d'Outre-mer, médaille de la Défense nationale, médaille de Reconnaissance de la Nation, Mérite tchadien et centrafricain, médaille de la FINUL.

René NAROLLES
1819 – Joué-les-Tours

Né le 17 avril 1952 à Brazzaville. Engagé volontaire en 1973 au 45e régiment d'instruction des transmissions à Montélimar, il est affecté ensuite à Agen pour y terminer sa formation d'exploitant radio télégraphie. En mars 1975, il rejoint le 16e GC Mécanisés à Saarburg (FFA) comme sous-officier transmissions. L'année suivante il est muté au 99e RI à Sathonay-Camp. Il est promu sergent-chef. Le 1er août 1988, il est muté au 110e RI à Donaueschingen (BFA) où il occupe la fonction de chef de section transmissions. Il est nommé adjudant-chef le 1er octobre 1990.Il entre dans le service du Génie et après sa formation à l'ESGM à Versailles il est affecté à l'Établissement du Génie à Tours. Il participe pour une durée de six mois à une OPEX au sein de la FORPRONU à Sarajevo d'octobre 1994 à avril 1995. Le 30 août 1997, il est affecté pour deux ans à la DMT de Nouméa en Nouvelle-Calédonie. Au retour il est muté à l'EG de Châlons-en-Champagne. Le 3 juillet 2002 il participe au sein de l'opération TRIDENT à une OPEX de six mois au Kosovo. Il est muté après à la DMT de Djibouti. Il est promu major le 1er octobre 2005 ,et termine sa carrière à l'EG de Tours le 8 janvier 2008.
René Narolles est détenteur du diplôme réservé à sa fonction.

Médaille Militaire (2001), Croix du Combattant, TRN.

Particulièrement appréciée depuis de très nombreuses années, la rubrique «Honneur aux porte-drapeaux» est aujourd'hui arrivée à épuisement. N'hésitez pas à me faire parvenir les portraits des porte-drapeaux qui ne seraient pas encore parus (texte rédigé sous World + photo au format jpeg à adresser à revue@snemm.fr).

Une mutuelle forte pour un avenir *plus sûr*

La différence *Unéo*

- Une protection incomparable
- Toutes les situations de vie
- Des prix justes dans la durée
- Des aides indispensables
- Gouvernée par ses adhérents

Unéo, MGP et GMF sont membres d'**UNEOPOLE** la communauté sécurité défense

Unéo, la mutuelle des forces armées
TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE DIRECTIONS & SERVICES
Référencée Ministère des Armées

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

Santé
Prévoyance
Prévention
Accompagnement social

La différence Unéo sur groupe-uneo.fr et au 0970 809 000[1]

unéo

Votre force mutuelle

Document publicitaire. (1) Du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h, appel non surtaxé. Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081 et dont le siège social est situé 48 rue Barbès – 92544 Montrouge Cedex – Crédit photo : © Olivier Roller - LaSuite — andCo